

Pern

Bulletin Municipal 2023



Sommaire 2023

<i>P. 2</i>	<i>Editorial</i>
<i>P. 3</i>	<i>Informations Municipales</i>
<i>P. 13</i>	<i>Nouvelles de la CCQB</i>
<i>P. 15</i>	<i>Déchets Ménagers et Incivilités</i>
<i>P. 17</i>	<i>Budget municipal 2023</i>
<i>P. 21</i>	<i>L'école</i>
<i>P. 23</i>	<i>Réalisations et Projets</i>
<i>P. 25</i>	<i>Vie des Associations</i>
<i>P. 42</i>	<i>Annonces</i>



Editorial

Chères Pernoises, chers Pernois,

Quand donc les humains arrêteront-ils de s'autodétruire ? Sauront-ils un jour se respecter et accepter leurs différences ? La situation internationale et même nationale interroge. Catastrophes naturelles et crises climatiques ne pourraient-elles pas suffire à leurs malheurs ? Fraternité, solidarité et entraide devraient être des maîtres-mots. Je suis fier de votre conseil municipal qui a voté une aide en soutien aux sinistrés de chacune de ces catastrophes, qu'elle ait touché notre pays ou des pays étrangers.

Localement, si nous avons été plutôt épargnés, nos agriculteurs ont souffert des pluies printanières, puis de la sécheresse, et pour finir des intenses pluies d'automne. Le changement climatique est bien là ; nous le vivons. Si on rajoute crise financière et inflation on comprend le coup de gueule de la profession, et leur message finalement universel : « *On marche sur la tête* ».

Dans un monde en pleine transition écologique, énergétique, politique, sociétales nos collectivités doivent faire preuve de réactivité et d'adaptabilité. Mon énergie et celle de votre Conseil Municipal sont tournées vers le devenir de notre commune dans cet avenir complexe, flou, mouvant en évolution si rapide.

Concrètement, c'est par exemple l'objet de la candidature de Pern à l'appel à projet « *Villages d'Avenir* » lancé cet été par l'Etat. Notre commune, sélectionnée par la Préfecture, fait partie des 21 communes lotoises lauréates. Ce label conforte notre projet de café-restaurant-multiservices dans une vision intégrée de la requalification du village. Il pose les bases de projets d'aménagements pour la future mandature. Entrer dans le futur en sachant où mener notre territoire, quels développements, services et mieux-vivre mettre en place pour nos habitants. Puis décliner une feuille de route pour mettre en œuvre des projets sur notre commune dans le respect de son passé, mais tournés vers l'avenir. C'est la mission que vous nous avez

donnée en nous confiant les rênes de la commune.

Entrer dans le futur, nécessite aussi une gestion optimisée de nos finances. Un objectif majeur en 2023 était le renforcement de notre capacité d'auto-financement et la sollicitation de l'ensemble des outils financiers de l'Etat, de la Région et du Département pour mener à bien les projets en cours. Ainsi, le projet « phare » de la mandature, un café-restaurant-multiservices au cœur du bourg a reçu les premiers financements. Les derniers dossiers sont en cours d'instruction. C'était un montage financier complexe, mais il permettra d'atteindre le plafond de 80% de subventions. Le début des travaux est prévu pour le 4^{ième} trimestre de cette année. Les dossiers de financements pour la rénovation de l'ancienne salle des fêtes située au-dessus de la mairie ont été déposés pour une réalisation en 2025-2026.

Préparer le futur, c'est aussi participer à la transition écologique. En 2023, les éclairages publics du bourg de Pern et de l'aire de sport ont été remplacés par un éclairage à base d'ampoules led et au village l'intensité diminuée de minuit à 6h du matin. Des études ont été lancées pour faire prochainement de même à Terry et Ventaillac. Des travaux ont été réalisés dans nos églises de Pern et Terry et dans nos logements pour en améliorer le confort et diminuer la facture énergétique. Nous avons aussi changé le mobilier de la classe des CM1-CM2 pour la rendre plus agréable, plus fonctionnelle. La salle des CE1-CE2 sera réaménagée cette année.

La sécurité n'est pas oubliée. Nous avons étendu l'emprise de la limitation de vitesse à 50km/h dans la traversée de Pern en déplaçant les panneaux d'entrée/sortie du village. Une étude commandée aux services du Département concernant la traversée de Ventaillac par la RD47 et de l'Estang par la RD659 montre la nécessité de réaliser des aménagements à l'Estang.

Une autre révolution est en cours, celle de la transition

énergétique. La toute nouvelle loi APER redonne aux communes la main sur le développement des énergies renouvelables. Sur nos territoires, il s'agit plus particulièrement du photovoltaïque. Ce dossier sera traité durant le 1^{er} semestre et vous y serez associés dans une réunion de concertation.

La construction de l'avenir dans le paysage économique actuel, impose aussi de repenser le modèle de fonctionnement de nos collectivités. Mutualisations, optimisation des ressources, efficacité de fonctionnement ne sont pas que des mots, ils sont des objectifs à atteindre. Un rapprochement plus étroit avec l'Hospitalet en créant une Commune Nouvelle s'avèrerait une bonne stratégie. Le travail de réflexion engagé en 2023 par les commissions communales mises en place à l'Hospitalet et Pern arrive à son terme. Le bilan que nous tirons de ce travail vous sera présenté très prochainement en réunion publique.

Notre unique objectif est de privilégier l'avenir de notre territoire à l'échelle la plus proche de ses habitants, la plus efficace, la plus judicieuse. Votre intérêt est au cœur de nos préoccupations. Nous le défendons au mieux et avec force au sein des collectivités territoriales qui nous englobent, pour que nous puissions aborder notre futur et celui de nos enfants avec les meilleures armes.

Pernoises, Pernois, nous ne devons pas craindre les changements. Ni ceux inéluctables de nos sociétés, ni ceux que nous avons à mettre en place dans nos collectivités. Nous devons prendre notre avenir en main ; Ne pas subir mais anticiper. Il ne serait rien de pire que l'inaction et l'attentisme. Des solutions existent, nous devons les mettre en œuvre.

Pernoises, Pernois, je vous souhaite tout le meilleur pour 2024. Que cette nouvelle année vous apporte ainsi qu'à vos proches et ceux que vous aimez bonheur, réussite et santé.

Bernard Michot

Informations Municipales

Equipe Municipale

Personnel de Mairie

Mme Hélène Suszylo, Secrétaire de Mairie
Mme Catherine Lopez, Adjoint Technique
Mme Karine Sorre, Adjoint Technique Principal 1ere classe
M Fabrice Luc, Adjoint technique

Elus



Maire : Bernard Michot

1^{er} Adjoint : Bernard Brugidou, Délégué au patrimoine communal bâti

2^{ème} Adjoint : Didier Vayssières, Délégué à la voirie communale, aux réseaux et aux espaces verts

Conseillers Municipaux :

Christelle Guerret, Alexandre Delpech, Jean-Luc Ressayguier, Janie Diaferia, Sébastien Bertranda, Nicolas Piécourt, Laurent Benayoun, Nadine Boyals-Joseph.

Commissions Communales

- Patrimoine bâti, Centres-bourgs, Voirie, Eclairage public, Sécurité** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Delpech A, Ressayguier JL, Bertranda S
- PLUI, Développement économique** : Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Guerret C, Ressayguier JL, Piécourt N, Benayoun L
- Création d'un restaurant multi-services** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Delpech A, Bertranda S
- Ecole, périscolaire, petite enfance, Jeunesse** : Michot B, Boyals-Joseph N, Diaferia J, Delpech A
- Solidarité, coordination sociales (personnes âgées, précarité, PMR, Santé, Plan communal de sauvegarde)** : Michot B, Brugidou B, Benayoun L
- Environnement, cadre de vie, économie locale, agriculture (Chemins, espace naturel et cultivé), sentiers de randonnée** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Guerret C, Ressayguier JL, Diaferia J, Piécourt N
- Information et communication, Relations intercommunales, Adressage, Numérique** : Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Benayoun L
- Événementiel, culture et tourisme** : Michot B, Brugidou B, Boyals-Joseph N, Delpech A
- Réflexion sur une Commune Nouvelle** : Michot B, Brugidou B, Vayssières D, Diaferia J, Bertranda S.

Commissions de la CCQB

Défendre les intérêts de la commune, c'est la mission de vos deux délégués. Ils s'impliquent dans toutes les commissions :

Bernard Michot :

- Président de la commission « Développement économique »
- Membre des Commissions :
 - « Urbanisme »
 - « Finances »
 - « Voirie »
 - « Gemapi, Environnement, Energies »

Bernard Brugidou :

- Membre des Commissions :
 - « Tourisme et Communication »
 - « Gestion du patrimoine et suivi des projets »
 - « Affaires culturelles, Enfance-Jeunesse, Affaires Sociales et Sport »

Horaires Mairie

Ouverture au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Mercredi : 8h30-12h ; fermée au public l'après-midi
Un samedi sur deux : 10h - 12h.

Contact:

Mme Hélène SUSZYLO
tél : 05.65.21.03.33
Mail : mairie-de-pern@wanadoo.fr

Permanence de M. le Maire :

Lundi de 14h à 17h

Etat Civil 2022

Décès

SARRUS Pascal, 23 juillet
MORET Armand, 10 août

Naissances

BEKKAL Adria, 08 septembre

Mariages

POIRET Margaux et BONNAUD Pierre-Louis, 22 juillet
DELORT Blandine et VAISSIERE Kévin, 27 octobre

PACS

ALBERT Marie et DIDET Valentin, 11 mars
CHMIELEWSKI Geoffrey et PONS Marine, 22 décembre

Population de Pern

Populations légales à compter du 1^{er} janvier 2024 : 438 habitants, dont 427 (-4 par rapport à 2023) pour la population municipale et 11 pour la population comptée à part. La population DGF s'établit à 479 habitants.

Informations Municipales

Permis de construire

✚ Maisons individuelles

MICHOT Bernard, 240 Chemin de Montaudié
PEREIRA Martine, 130 Chemin de Bru (demande annulée)

CARRIEU Guy, 1, Chemin de Lagarrigue

✚ Piscine, travaux divers

- KEUFFER Philippe, 470 Chemin de Bru (Création auvent + local WC extérieur)

- KEUFFER Philippe, 470 Chemin de Bru (Abri de jardin en bois)

- WESSLING Dorothea, 185 Chemin de Pélissier (Pose de 16 panneaux photovoltaïque)

- TORTON Kévin, 590 Route du Foussal (Piscine)

- SYNERGIE Transition pour le compte de RODOLOSSE Francis, 185 Rue des Cramats (Pose de 12 panneaux photovoltaïques – demande annulée)

- QARA SARL pour le compte de RODOLOSSE Francis et Christine, 185 Rue des Cramats (Pose de 12 panneaux photovoltaïques)

- PEREIRA Martine, 130 Chemin de Bru (Réfection toiture + création fenêtre suite à incendie)

- BISENUS Thierry, 191, Chemin de l'Estang (Pose de 16 panneaux photovoltaïques)

- PRESTIGE CLIMA SERVICES pour le compte de BOURDET Claude, 82 Rue de l'Eglise Saint-Pierre (Pose de 9 panneaux photovoltaïques en toiture de l'habitation)

Location Salles Municipales

✚ Salle de Terry

Louée à tous les habitants du territoire de la CCQB :

Location : 50€

Caution : 150€

Réservation : D. Vayssières (06 73 61 55 89) ; mairie

Paiement : chèque **uniquement** à la régie de la Mairie, après validation de la réservation.

Les clés sont délivrées par Didier Vayssière sur présentation de la quittance remise par la Mairie.

✚ Salle du Presbytère

Gratuite pour les associations de Pern.

Louée aux habitants du RPI (Pern-Cézac-l'Hospitalet)

Location : 30€

Caution : 30€

Réservation : Mairie (tel : 05 65 21 03 33)

Tarif Location Tennis

Type de carte	Age	Tarif 2018
Annuelle Individuelle	Adulte	30€ - 35€*
	Enfant (-15ans)	15€ - 20€*
	Etudiant	20€ - 25€*
	Couple	40€ - 50€*
Annuelle Familiale	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	45€ - 60€*
Familiale été	2 adultes + 2 enfants de -de 15ans	30€ - 45€*
Semaine	Adulte	15€
	Enfant (-15ans)	10€

*Non-résidents sur la Commune

Les cartes sont délivrées en Mairie (05 65 21 03 33)

Aire de Sport

Ouverte aux associations pour leurs manifestations, le Conseil Municipal Lors de sa session du 15 novembre 2022 a décidé d'ouvrir l'aire de Sport aux personnes pour de petits évènements privés. C'est en effet semble-t-il une attente des habitants de notre territoire. Pour y répondre, un « Règlement Intérieur » a été rédigé pour régler les conditions de son utilisation.

Les tarifs n'ont pas encore été établis. Ce sera fait lors d'un prochain Conseil.

Ce règlement intérieur est élargi aux conditions d'utilisation de chacun des équipements et salles proposées par la mairie : salles de réunions, tennis et matériel.

Nous avons aussi clarifié et formalisé les procédures de location afin d'éviter toute situation conflictuelle.



Informations Municipales

Artisans, Entreprises et Commerçants

- ✚ **Agencement, fourniture, pose de cuisines et travaux annexes**
« Allo Seb » Sébastien Bertranda : 07 86 53 55 24
- ✚ **Assistants Maternelles**
Monique Pécourt : 05 65 21 09 94
- ✚ **Artisan Coutelier**
Julien Tallon : 06 24 53 12 01
- ✚ **CEIIS**
Insertion sociale : Tel : 05 65 31 27 46
- ✚ **Chassaing Recyclage, BTP, pisciniste**
Arnaud Chassaing : 05 65 35 15 22
- ✚ **Digitopuncture**
Christine Rodolosse : 06 48 68 73 79
- ✚ **Ebéniste**
Jean Louis Mirc : 05 65 21 09 49
- ✚ **Entreprises de travaux agricoles**
ETA Trémollières : 05 65 21 01 10
Bouchet Bruno, Terry
- ✚ **Espaces verts**
Morales Bruno : 06 84 11 72 18
- ✚ **Forgeron - maréchal ferrant**
Perrier Nicolas : 06 07 56 05 09
- ✚ **JIVANA Yoga**
Nathalie Bousquet : 05 65 21 01 57
- ✚ **Maçons**
Jean-Luc Bonnet : 05 65 21 08 05
Alain Delort : 05 65 21 00 23
Benjamin Rey Construction : 06 75 23 34 94
- ✚ **Menuisier**
Franck Lalbertie : 05 65 21 08 54 / 06 37 99 29 42
- ✚ **Ostéopathie à Domicile**
Chloé Longefay-Guinand : 07 56 83 35 55
- ✚ **Peinture**
« Peinture-Déco 46 » : 06 85 16 20 74
- ✚ **Psychopraticienne**
Isabelle Someil : 05 65 21 83 26
- ✚ **Quercy Enrobé**
05 65 21 83 26
- ✚ **Savonnerie artisanale**
Eric Chevalet Parlons Savons » : 06 79 79 75 49
- ✚ **Vente d'Œufs bio**
Bruno Albert « Le bois des gallines » : 06 40 31 66 58
- ✚ **Vente de pâtisseries « Délices du Quercy Blanc »**
Emmanuel Delpech : 06 07 58 21 90
- ✚ **Vente de viande bovine:**
Pierre-Louis Bonnaud « La ferme Quercy Bio » : 05 65 21 06
Alexandre Delpech « Les Vignassous » : 05 65 21 03 26

Les Ateliers de Ventailiac

présentent
du 28 juillet au 16 août 2023

K
l
é
b
e
r



Exposition ouverte du mercredi au samedi de 15h à 19h

vernissage samedi 5 août à partir de 18h

100 route de Ventailiac 46170 PERN

(13 km au sud de Cahors, croisement D820 et D47 vers Le Montat)

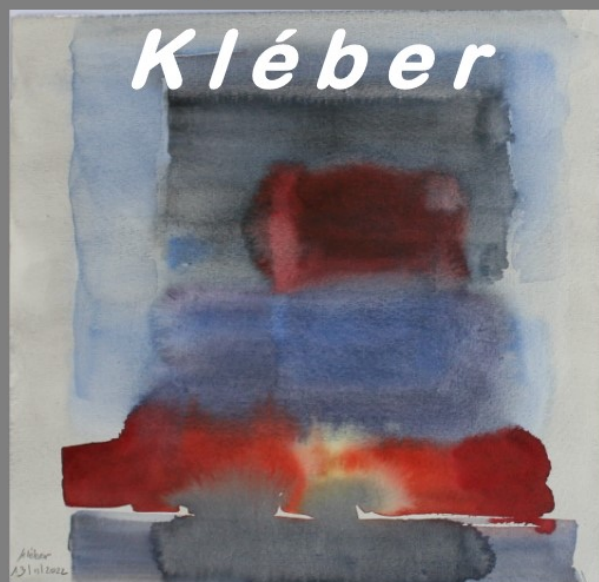
05 65 21 20 93 . 06 86 72 49 21 . kleber231@gmail.com

Association: Amitié Internationale en Quercy

Les Ateliers de Ventailiac

présentent
du 28 juillet au 16 août 2023

Kléber



Exposition ouverte du mercredi au samedi de 15h à 19h

vernissage samedi 5 août à partir de 18h

100 route de Ventailiac—46170 PERN

(13 km au sud de Cahors, croisement D820 et D47 vers Le Montat)


05 65 21 20 93 . 06 86 72 49 21 . kleber231@gmail.com

Association: Amitié Internationale en Quercy


Informations Municipales


Fibre Optique

C'est la dernière ligne droite. Environ 80% des maisons sont actuellement raccordables à la fibre. Sur le territoire de la CCQB, 5 843 logements sont dorénavant raccordables et 2 363

 Linéaire d'infrastructures

- Transport (NRO-PM) : 1 000 km dont 68 % souterrain
- Distribution (PM-PB) : 7 700 km dont 28 % souterrain
- Câbles fibre optique : environ 10 000 km



 Pourquoi passer à la fibre ?

- Vitesse de connexion accrue très nettement supérieure au réseau cuivre
- Stabilité de l'accès à internet (fibre non sujette aux orages)
- Utilisation simultanée de plusieurs équipements (smartphone, tablettes, PC, TV)

abonnés sont raccordés, soit 40,4% (moyenne départementale : 39,2%).

Sans surprises, de nombreux dysfonctionnements sont constatés. Malfaçons, dégradation des armoires, coupures sauvages ou accidentelles, branchements non conformes, câbles trop bas, poteaux couchés ... Les élus sont démunis face à ces problèmes.

IMPORTANT

Le service « **dommages réseaux** » permet à toute personne de signaler une anomalie constatée sur des équipements du réseau télécom (armoire ouverte, câble tombant, poteau endommagé...).

Pour signaler un équipement endommagé sur la voie publique (Poteaux cassés ou penchés, câbles décrochés ou arrachés, armoires ouvertes ou détériorées...)

<https://dommages-reseaux.orange.fr>
par téléphone au 3900, choix 4

Le corollaire à la fibre, c'est la fermeture du réseau cuivre. le plan d'Orange prévoit l'abandon du réseau cuivre. Ce chantier se fera en deux temps : d'abord fermeture commerciale jusqu'en 2025, puis fermeture technique définitive entre 2026 et 2030.

N'oubliez pas de demander votre raccordement !

Raccordement. Etape N°1 : choisir et payer un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix. Etape N°2 : votre opérateur viendra alors raccorder votre habitation au boîtier situé en bordure de la voie publique.

Pour suivre l'éligibilité de votre habitation ou demander un nouveau point de raccordement (nouvelle habitation) :

<https://alliancetreshautdebit.fr>

Carte d'éligibilité Orange :

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

Bouygues Telecom :

<https://www.bouyguetelecom.fr/reseau/cartes-de-couverture-reseau-fixe>

SFR :

<https://www.sfr.fr/reseau/carte-couverture-fibre-et-internet.html>

FREE :

<https://www.free.fr/freebox/carte-fibre-optique/>

Pour toute information complémentaire, contacter Lot numérique :
lot.numerique@lot.fr
tél : 05 65 53 43 31

Alerter, prévenir, informer

La Mairie de Pern a mis en place un système de diffusion par emails d'alertes et d'informations en temps réel. Exemples : Eau impropre à la consommation, avis de tempête, fortes précipitations, canicule, coupures de courant.

La Mairie diffuse aussi par ce canal des informations municipales utiles, pertinentes, intéressantes et d'intérêt commun : routes barrées, chantiers engagés, décisions municipales d'importance, manifestations festives, éducatives, artistiques, culturelles ...

La loi informatique et liberté nous interdit de vous inscrire sur cette liste sans votre accord. Vous devez en faire la demande écrite en remplissant un petit formulaire disponible en Mairie ou par email à :

mairie-de-pern@wanadoo.fr

Déclaration des armes à feu

Que vous soyez chasseurs ou non-chasseurs, n'oubliez pas l'obligation de déclarer les armes dont vous seriez détenteurs. La date limite de création du compte dans le Système d'Information sur les Armes (SIA) est le 31 décembre 2024.

<https://sia.detenteurs.interieur.gouv.fr/>

La Fédération Départementale des Chasseurs du Lot ou les antennes « France Services » peuvent vous aider à créer votre compte SIA,

Tous les fusils et carabines de chasse sont à déclarer, quelle que soit la date de leur acquisition, à l'exception des fusils de chasse à canon lisse et à un coup par canon acquis avant le 1er décembre 2011, qui eux ne sont pas à déclarer. Donc si vous n'avez qu'un ou des fusils de ce type, il n'est pas obligatoire de créer un compte SIA

Informations Municipales

Parcours Prévention-Santé

Les communes de l'Hospitalet et Pern se sont associées pour proposer en collaboration avec « **Génération Sud Lot** » leur tout nouveau programme : le « **Passeport Prévention Santé** ». Ce programme est spécialement conçu pour les personnes de 55 ans et plus, ainsi que pour les aidants familiaux qui jouent un rôle essentiel dans le bien-être de leurs proches. Il vise à sensibiliser et à éduquer les participants sur divers aspects de la santé, tout en encourageant le partage d'expériences et la création de liens sociaux. Ces ateliers gratuits se tiennent à la salle multiculturelle de Granéjols, de 15 h à 17 h, dans une ambiance conviviale agrémentée d'un délicieux goûter.

Chaque atelier aborde des thématiques cruciales pour la préservation de la santé. En 2023 ont été proposés :

- Mardi 19 sept : *Alimentation*
- Lundi 2 oct. : *Prévention des cancers*
- Lundi 16 oct. : *Sommeil*
- Mardi 7 nov. : *Mémoire*
- Mardi 21 nov. : *Prévention des chutes*
- Mardi 5 déc. : *Optique et audition*

Pour plus d'informations contacter Génération Sud Lot au 07 88 11 53 02 ou 05 65 21 49 75 ou par e-mail à : generationssulot@orange.fr.

Convention Mairie- SAUR

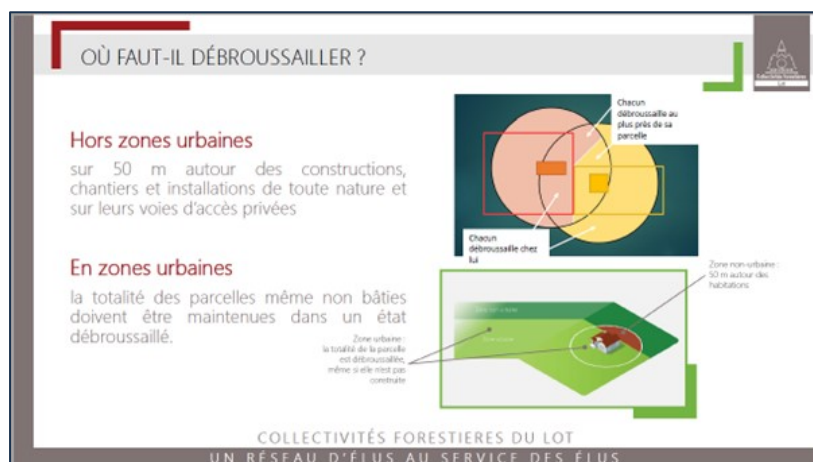
Le SDIS assurait gratuitement tous les deux ans le contrôle fonctionnel, débit et pression de nos bornes incendie. Face à l'ampleur de leur tâche, il ne leur est plus possible de réaliser ce contrôle.

La SAUR, qui est en charge de la distribution de l'eau, propose de réaliser les contrôles réglementaires de débit, pression et essais et d'assurer l'entretien courant nécessaire à leur maintien en service.

Le Conseil Municipal a donc décidé de passer une convention de 5 ans pour une vérification biennale de nos 8 bouches incendie, incluant l'établissement d'un rapport annuel des prestations et travaux effectués ainsi que la liste des besoins en travaux de remise en état qui seraient à la charge de la commune. Le coût de ce contrôle ne sera plus gratuit. Il en coûtera 63.50 € par bouche incendie, soit un total de 508 €/an.

Obligations Légales de Débroussaillage : OLD

Il est bon de se souvenir que 80% des feux se déclenchent à moins de 50m des habitations et 90% sont d'origine humaine. Avec le réchauffement climatique et des étés toujours plus chauds et secs, il n'est pas inutile de rappeler que le débroussaillage est une obligation des propriétaires.



Il est enfin important de savoir que la commune de Pern est en quasi-totalité sous le régime des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD), voir carte en ligne :

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/debroussaillage>

Elle permet à chacun de localiser son terrain et savoir s'il est soumis à la réglementation sur les OLD.

Le non-respect des OLD prévues aux articles L. 134-5 et L. 134-6 (enjeux localisés) entraîne des peines de contravention. Les pouvoirs de police du maire vont du contrôle jusqu'à l'exécution d'office si nécessaire.



Informations Municipales

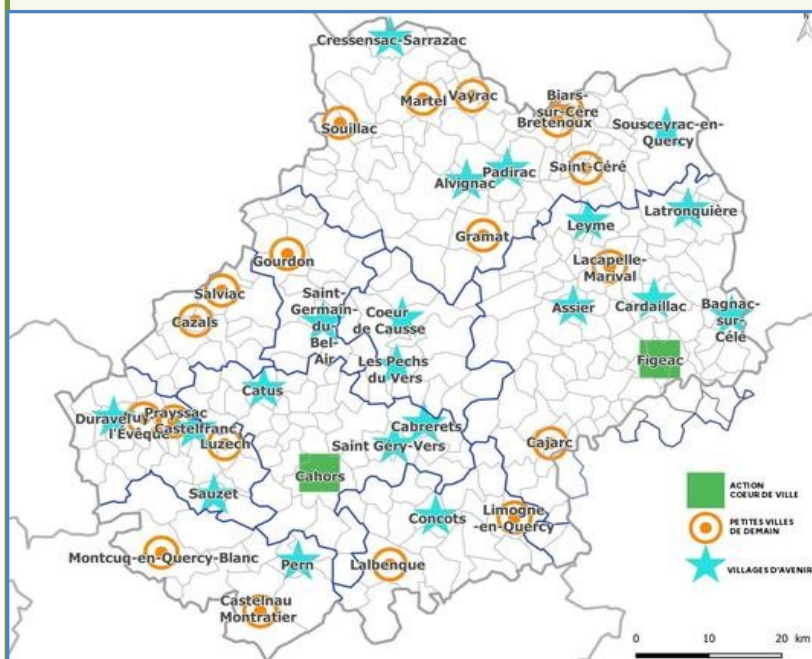
Pern Labellisé « Village d'Avenir »

Une bonne nouvelle pour la commune ! En réponse à un appel à candidature de l'Etat, les communes rurales de moins de 3 500 habitants avaient l'opportunité de présenter un projet structurant pour répondre aux besoins quotidiens des habitants et amener une dynamique nouvelle.

Les sujets pouvaient être très variés et couvraient par exemple : Relancer les services de proximité, aménager un centre-bourg, promouvoir des projets culturels et touristiques, développer les commerces...

Sur la base de leurs projets, les Préfets, en lien avec les collectivités locales, ont sélectionné des communes et les ont proposées à la sélection Nationale. Les lauréates bénéficieront d'un appui à partir de janvier 2024 pour une durée de 12 à 18 mois. Le 21 décembre 2023 Dominique Faure, Ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité, a annoncé la liste des lauréats.

Le projet présenté par Pern a été retenu.



Le dispositif « Villages d'Avenir » est le pilier principal du plan « France ruralités ». Présenté par Elisabeth Borne en juin dernier il vise à répondre de manière adaptée aux besoins des territoires ruraux. Son ambition est d'améliorer le quotidien des Françaises et des Français vivant en zone rurale. Ce label valorise les communes lauréates et en facilitera la reconnaissance comme commune dynamique et en transformation. "Villages d'avenir" apporte une aide technique aux communes lauréates pour mettre en

œuvre leurs projets de développement et revitalisation et apporter des solutions concrètes aux problèmes du quotidien dans la ruralité et d'en assurer l'attractivité.

Pern fait donc partie des 21 villages sélectionnés dans le Lot, des 350 en Occitanie et des 2457 en France. La taille moyenne de ces communes est de 889 habitants. En tout, ce sont 2,2 millions d'habitants qui vivent dans une commune lauréate.

Après le programme « Action Cœur de ville » (villes moyennes) et « Petites villes de demain » (gros bourgs), le soutien de l'Etat dans la revitalisation et l'attractivité de nos territoires franchit une nouvelle étape, en offrant un soutien à ces « Villages d'avenir » pour les appuyer dans leurs projets.

Le projet de Pern est une vision intégrée de la requalification des espaces publics du bourg en cohérence avec les projets en cours de café-restaurant-multiservices et de réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes au-dessus de la mairie.

Dans le Lot, deux chefs de projets placés auprès des préfetures ont été recrutés pour accompagner les communes lauréates, avec une volonté d'assurer la maîtrise d'œuvre dans la réalisation de leurs projets, les faire bénéficier d'un soutien renforcé en ingénierie et les appuyer dans leurs recherches de financements en orientant les élus vers les dispositifs et aides existantes de l'Etat comme des autres partenaires financeurs.

Pour Pern L'aide consistera outre l'ingénierie et l'optimisation des financements, à trouver la personne adaptée pour gérer le café-restaurant-multiservices, identifier la forme juridique de relation avec le gérant du lieu et de la mise à disposition du bâtiment.

Si le label « Villages d'avenir » ne comprend pas de dotations particulières, Dominique Faure a précisé qu'un fonds de 2 milliards d'euros a été débloqué pour financer ces opérations qui se dérouleront sur 3 ans, et recevront des aides de l'Etat à hauteur de 40 % du coût du projet communal, dans la limite de 1 million d'euros, et avec l'obligation de financements en provenance du Département et de la Région chacun pour 20% du total. Soit un financement total des projets à hauteur de 80%

«Avec le programme Villages d'Avenir, l'Etat amplifie son soutien aux communes rurales. Nous pourrions mieux les aider à porter leurs projets et à renforcer le service rendu au citoyen dans les territoires» Madame Claire Raulin, Préfète du Lot.

Informations Municipales

Convention Mairie-SDIS

Le 11 juillet dernier, une convention de disponibilité a été signée entre les pompiers du Lot et la commune de Pern au profit du caporal-chef Catherine Lopez qui travaille au service scolaire et qui est par ailleurs sapeur-pompier volontaire affecté au Centre d'Incendie et de Secours (CIS) de Castelnau-Montratier.



Après une présentation du fonctionnement du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Lot au conseil municipal, Bernard Michot, maire de la commune a procédé à la signature en présence du lieutenant-colonel Olivier Labadie, chef de l'Unité Territoriale d'Incendie et de Secours de Cahors (par intérim), du capitaine Bernard Cambe, chef

du CIS Castelnau-Montratier et de l'intéressée.

La convention comprend un volet opérationnel avec la possibilité de retard à l'embauche et de départ en intervention pendant les heures de travail et facilitation de prise de congés pour départ en intervention extra-départementale.

Elle comprend également un volet formation lui octroyant cinq journées par an.

Loi APER

La stratégie de transition énergétique repose sur 4 piliers indissociables : la sobriété et l'efficacité énergétique, la relance du nucléaire et le déploiement des énergies renouvelables.

La loi dite APER du 15 mars 2023 a pour objectif de faciliter l'accélération de la production d'énergies renouvelables en France et de remettre les collectivités locales au centre des décisions en redonnant aux élus la main sur le développement de leur territoire. Les communes qui définiront ces zones bénéficieront d'avantages, en particulier une modulation tarifaire.

Les maires doivent donc établir une cartographie de leurs communes identifiant les zones où l'on peut développer les énergies renouvelables. Ces zones feront l'objet de dispositions facilitant leur émergence et seront introduites dans les PLUI des communes.

Cette loi n'est pas contraignante. En revanche C'est une opportunité intéressante de se saisir de cette question extrêmement prégnante et sujette à débat et d'éviter un mitage anarchique de nos campagnes par des compagnies de production d'énergie dont le seul objectif est leur intérêt financier et celui de leurs actionnaires.

Objectifs et stratégie dans le Lot

Un cap été fixé pour le Lot en conformité avec les objectifs établis par le Préfet de Région à l'échelle de l'Occitanie et cohérent avec la feuille de route du Conseil Départemental. A l'horizon 2030, l'objectif est d'augmenter la production de photovoltaïque de +331 GWh ; les bioénergies thermiques (chaufferies bois, bois domestique) de +173 GWh ; les bioénergies électriques (méthanisation) de +25 GWh ; l'éolien de +3,3 GWh.

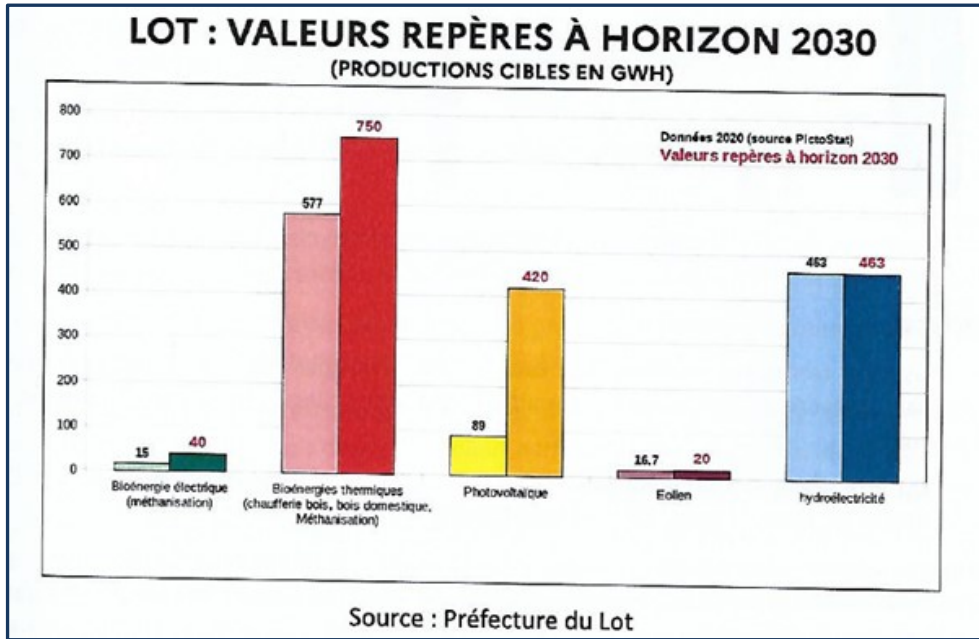
Il faut comparer ces objectifs d'augmentations de production aux productions déjà en place sur le Lot. L'histogramme ci-dessous révèle que la stratégie mise en place dans le Lot exclu le développement de l'éolien, donne à la méthanisation une place très marginale. Quant à l'hydroélectricité, il semble difficile de créer de nouvelles centrales, nos cours d'eau (Lot et Dordogne essentiellement) étant déjà largement exploités. Le bois et le photovoltaïque seront en revanche les sources majeures de production d'énergie renouvelables.

Pour notre commune, les zones à identifier sont celles destinées au photovoltaïque.

🚧 Quelle surface pour produire 331 GWh en photovoltaïque ?

Un rapide calcul montre que la surface nécessaire théorique est de l'ordre de 4 ha par commune. C'est un objectif tout à fait atteignable, même en considérant que toutes les communes n'ont pas la même surface à

de hangars de 1 500 m² et plus. Concernant les centrales photovoltaïques au sol l'objectif est d'identifier les parkings ou autres terrains artificialisés (friches industrielles, retenues d'eau pour l'irrigation., bandes inconstructibles le long des grands axes routiers et ferroviaires...). L'Etat souhaite en effet éviter une artificialisation des terres agricoles.



Cet exercice nécessite d'intégrer de nombreux paramètres : les zones protégées (bâtiments et zones d'intérêt écologique ZNIEFF, Natura 2000) ; Il faut penser les zones au sol à distance raisonnable d'un poste source, ou d'infrastructures de transports de l'énergie ...

Pour notre commune, une première approche suggère que les toitures de l'école et de la mairie sont de bonnes candidates. Le terrain de pétanque pourrait être couvert par des ombrières. Concernant les

proposer. Ce qui veut dire, qu'il est tout à fait possible de s'affranchir des mégaprojets que portent les industriels de la production d'énergie. De petits projets bien intégrés et respectueux de nos territoires, de l'environnement et de nos paysages et des terres agricoles sont bien plus adaptés. Nous devons être vigilants à ne pas dénaturer nos campagnes, ne pas artificialiser à outrance et ne pas laisser cours à la spéculation.

L'éolien et l'hydroélectricité (réactivation de moulins existants), ne seront en revanche pas possibles car notre commune n'est pas située sur une zone de vents réguliers et sans cours d'eau en capacité de recevoir une chaussée.

🚧 Comment définir les zones ?

Il s'agit des toitures et de projets au sol. Concernant le solaire photovoltaïque et thermique en toiture, le potentiel est sur toutes les toitures. Nous avons à recenser celles qui présentent les meilleures caractéristiques (surface et exposition), en particulier les hangars agricoles et industriels ainsi que les bâtiments communaux. La loi APER oblige dorénavant et déjà d'installer 50 % de panneaux solaires sur les toits

zones au sol, quelques parcelles pourraient sans doute être possibles sur la bande inconstructible de 100m bordant la RD820. Cette zone est particulièrement adaptée car hors zones protégées, proche du poste source de Lalbenque, et d'infrastructures de transport d'énergie existantes (présence du parc photovoltaïque de l'Hospitalet) ou qui vont être créés sur la ZA de Cahors Sud dont les toitures et parkings vont être largement pourvus de panneaux Photovoltaïques.

🚧 Comment cela va-t-il se passer ?

Un référent Préfectoral a été nommé. La DREAL et les DDT accompagnent également ce travail.

Le Conseil Municipal, en accord avec nos référents, va faire émerger des propositions. Celles-ci vous seront présentées au cours du 1er trimestre dans le cadre d'une concertation. Après cette consultation, le conseil municipal prendra une délibération définissant les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables retenues ainsi que l'ensemble des propositions qui découleront du travail réalisé et de la concertation. Puis la Communauté de Commune aura à se prononcer. Enfin, ces zones seront intégrées au PLUI.

Réflexion sur une Commune Nouvelle « Pern-l'Hospitalet »

✚ Les raisons d'un regroupement

Je l'ai abordé dans mon éditorial, nous sommes engagés avec la commune de l'Hospitalet dans le projet de création d'une commune nouvelle. De nombreux éléments et évènements démontrent toute la pertinence de cette action.

Depuis plusieurs années, nos deux communes travaillent ensemble, fonctionnent au sein d'un RPI depuis longtemps, mutualisent un salarié et harmonisent plusieurs services. Des investissements majeurs, bénéfiques à nos deux communes ont été cofinancés.

Géographiquement, nos communes sont imbriquées, partagent un territoire très homogène, leurs élus ont à résoudre des problématiques similaires et s'associent pour défendre une vision identique de l'aménagement du territoire dans les instances de la Communauté de Communes et les différents syndicats.

L'organisation politique de la communauté de Communes a profondément évolué depuis 2014 passant de 24 communes à 10, il ne reste plus que 4 communes « historiques » : Montlauzun, Cézac, Lhospitalet et Pern. Pour la plupart, ces regroupements répondent à une nécessité, continuer à exister et pouvoir porter des projets pour rendre attractif leurs territoires dans un environnement toujours plus complexe, plus difficile, dans lequel faire entendre sa voix est important.

Les communes moyennes comme les deux nôtres sont parmi celles qui ont sans doute le plus à pâtir de la dégradation actuelle : baisse des dotations, représentativité... Les communes de tailles supérieures ont des finances plus solides et davantage de leviers pour gérer leurs investissements. Les plus petites ont peut-être déjà réalisé leurs projets majeurs les faisant sans doute entrer dans une plus grande routine fonctionnelle.

A LHOSPITALET comme à PERN, nous considérons l'avenir avec détermination et ambition. Nos deux communes sont aux portes du Grand Cahors et bénéficient de son dynamisme. Nous voulons poursuivre le développement de notre territoire par des structures adaptées aux évolutions économiques et à l'arrivée de nouveaux habitants.

Tous ces éléments militent dans le sens d'un regroupement, c'est ce qui a guidé notre réflexion et nous a décidé à travailler de concert pour créer un avenir commun.

La structure communale, comme toute structure, n'a pas pour finalité d'exister pour elle-même, elle doit pouvoir évoluer, se transformer, s'adapter aux évolutions sociétales, pour pouvoir exister au sein d'un environnement politique qui change, pour continuer à répondre aux besoins et aspirations des habitants d'un territoire en respectant un aménagement équilibré.

Cette vision prospective doit être élaborée en partage avec les habitants, la décision ne peut se résumer à un choix technique. La création d'une commune nouvelle est une décision historique puisqu'elle change le contour territorial et réforme son organisation quotidienne.

La volonté et l'entente que peuvent avoir les élus, la nécessaire réorganisation de l'administration, la recherche de la rationalisation par mutualisation des dépenses de fonctionnement et d'investissements ne sont pas suffisants. Le facteur clé de réussite passe par l'élaboration d'un projet de territoire cohérent qui définira un ou plusieurs projets structurants qui n'auraient pas pu être portés par l'une ou l'autre des communes. Il intégrera également les projets des deux entités après validation de leurs complémentarités en termes de services et précisera le calendrier de réalisation.



Informations Municipales

Comment avons-nous travaillé et où en sommes-nous ?

➤ Méthodologie

En premier lieu, chaque commune a créé une commission « Réflexion sur une Commune nouvelle » composées d'élus volontaires pour travailler sur le projet. La première réunion qui réunissait l'ensemble des membres des deux commissions a défini l'organisation du travail et son pilotage.

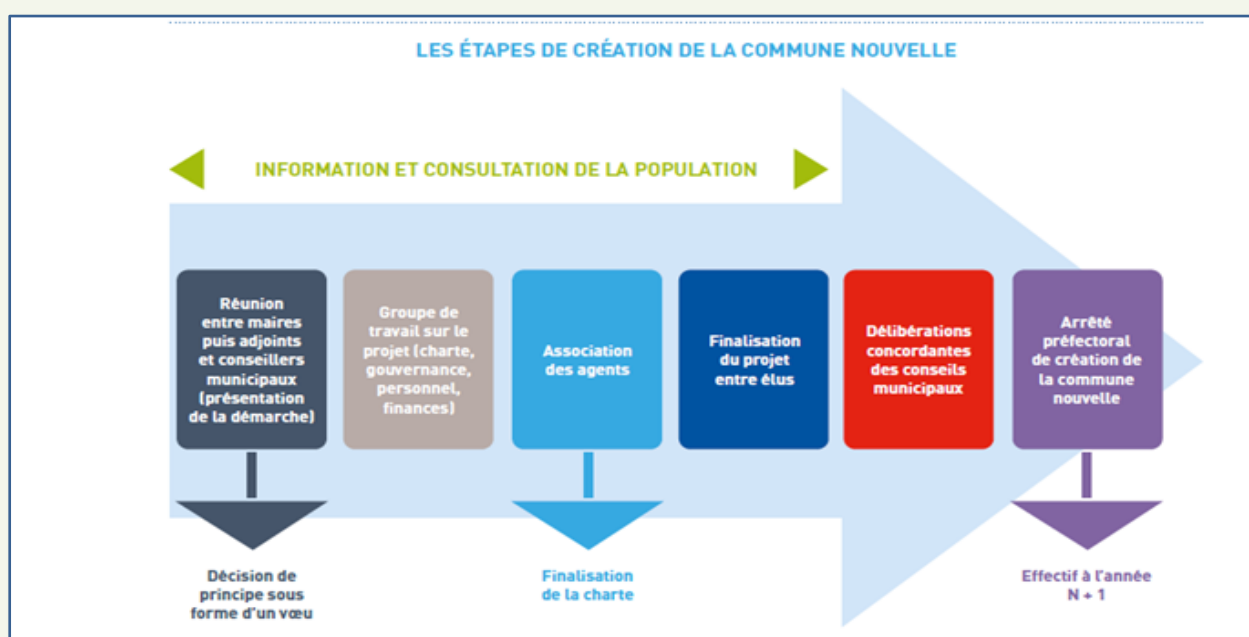
Cinq groupes de travail, composés d'élus des deux communes en favorisant la parité, ont été créés avec chacun une liste de thèmes à traiter.

Un planning a été mis en place répartissant un premier cycle de réunions de chaque groupe de septembre à février et précisant les grandes étapes du projet.

Le pilotage général est assuré par les deux maires des deux communes.

➤ Calendrier

Ce calendrier serré résulte de l'interdiction de créer une commune nouvelle dans l'année qui précède des élections municipales et de la nécessité de débiter son fonctionnement avec des budgets fusionnés.



➤ Points d'étapes

Le premier cycle des réunions des groupes, Communication, Associations, Projet de territoire et bâtiments, Personnel et administration, Finances, se terminera en février. Les réflexions et propositions issues de cette étape vont être portées à la connaissance des deux Conseils Municipaux réunis. La première réunion est programmée fin février.

Ces réflexions enrichies des éléments apportés par les élus feront l'objet d'une présentation et d'échanges avec la population. L'avis des citoyens sera sollicité, en particulier pour le choix du nom de la commune nouvelle mais aussi au besoin pour d'autres décisions.

Pour cela, **deux réunions publiques** seront organisées.

La première réunion sera programmée à Pern fin mars-début avril, la deuxième fin juin à l'Hospitalet.

Un travail d'analyse sera mené pour étudier les questions soulevées lors de chaque réunion publique.

Début septembre, le projet finalisé sera présenté et débattu le même jour au sein des deux conseils municipaux. Il devra faire l'objet de délibérations concordantes qui seront transmises sans délai à la préfecture, la Préfète aura un mois pour prendre un arrêté préfectoral de création de la commune nouvelle qui pourra alors être effective au 1er janvier 2025.

Le PLUI

Où en sommes-nous ?

L'élaboration du PLUI entre enfin dans la dernière ligne droite.

Quelques péripéties ont jalonné son parcours en 2023, avec notamment, le report de l'enquête publique prévu en juin suite à la démission du commissaire enquêteur, puis le départ de la chargée de mission urbanisme en septembre imposant une réorganisation rapide des services de la Communauté de Communes. C'est désormais Cécile LENORMAND précédemment cheffe de projet « Petites villes de demain » qui assure cette mission.

L'enquête publique s'est déroulée du 4 septembre au 6 octobre 2023 permettant le recueil des observations et doléances de la population. Le Commissaire enquêteur a ensuite rendu son rapport sous un délai d'un mois. Les communes ont alors produit un travail d'arbitrage sur les contributions en prenant en compte les recommandations.

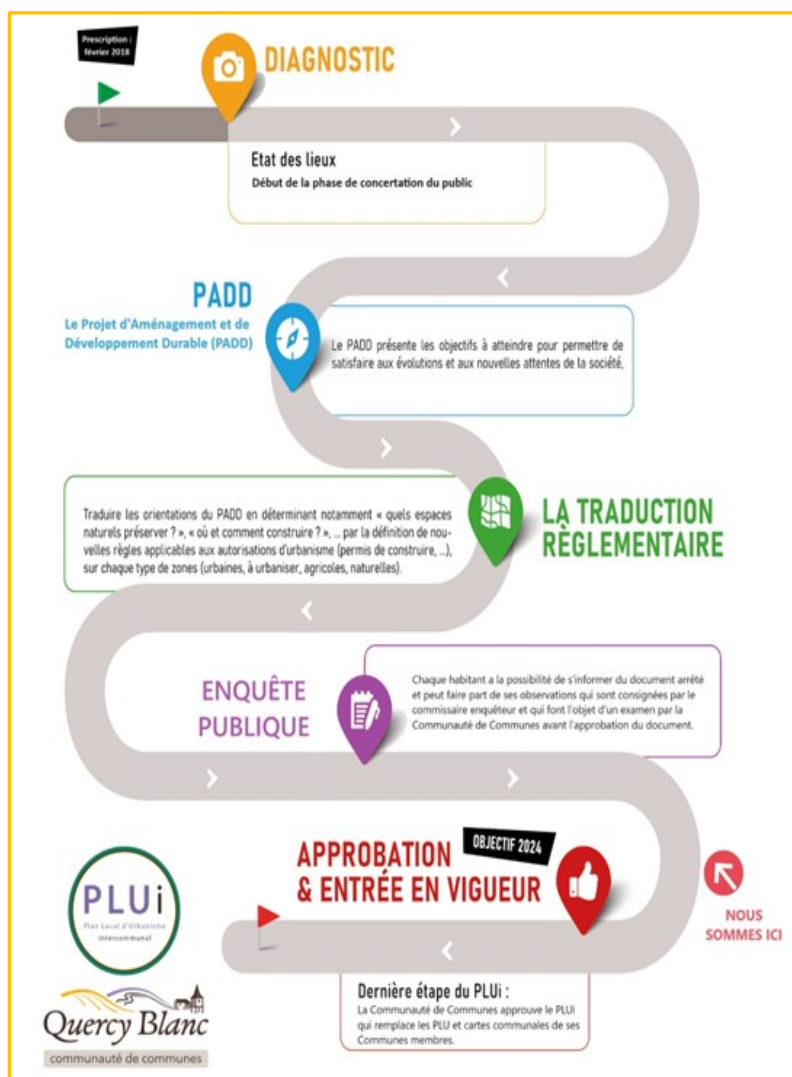
Ce travail a été envoyé fin décembre au bureau d'études qui nous assiste sur le projet. Dans le courant du 1er trimestre 2024, le document sera finalisé après les derniers échanges avec les personnes publiques associées. (DDT, Autorité environnementale, ..) Il sera alors envoyé aux services de la préfecture avant approbation par le conseil communautaire. Il rentrera alors en application et remplacera définitivement les documents d'urbanisme actuels.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la CCQB :

<http://www.ccquercyblanc.fr>

ou contactez le service urbanisme :

Tél : 06 07 97 57 20 ; Mail : urbanisme@ccquercyblanc.fr



Une nouvelle Crèche à l'Hospitalet

Ce furent pour le moins des débats passionnés et un combat difficile de vos conseillers communautaires de Pern et l'Hospitalet pour réussir à obtenir ce dont notre territoire avait impérativement besoin : la construction d'une crèche de 18 places en remplacement de l'actuelle crèche de l'Hospitalet (17 places). C'était pourtant mal parti. Ce fut d'abord une étude à charge contre une crèche 18 places et en faveur d'une micro-crèche 12 places « évolutive » par un cabinet conseil. Ce fut dans la foulée un rejet des arguments que nous développions : la nécessité des 18 places au regard de l'occupation actuelle et de la liste d'attente, de l'ambition donnée à notre PLUI pour attirer de nouveaux habitants, de l'obligation de licencier 3 personnels habitant notre territoire si nous passions de la structure actuelle à une micro-crèche, enfin un coût et une faisabilité de

« l'évolutivité » non évalués. Le 20 septembre un vote à bulletin secret en Conseil Communautaire actait la création d'une micro-crèche de 12 places « évolutive » par 17 voix pour, et 11 voix en faveur d'une 18 places. Une faute de procédure dans le vote nous a permis de faire invalider cette délibération par la Préfecture et de compléter l'analyse du projet avec, en particulier la notion de faisabilité de « l'évolutivité » et son coût.

Cette analyse complémentaire, outre qu'elle a démontré la nécessité d'une crèche 18 places, a révélé que la micro-crèche dite « évolutive » coûtait plus cher ! Dans un nouveau vote à main levée, le conseil communautaire a alors suivi notre argumentaire. Avec seulement 2 abstentions la construction de la 18 places a définitivement été entérinée. Espérons que plus rien ne retardera maintenant les travaux.

Nos ZA

La CCQB est compétente pour la création, l'entretien et l'animation des Zones d'Activité (les ZA). A la demande de l'Etat, et en tant que Vice-Président en charge du développement économique à la CCQB, j'ai réalisé cet été une enquête auprès de l'ensemble des professionnels installés sur nos deux ZA de Peyrette (Castelnau) et de Pleysse (Montcuq). Cette enquête a révélé que depuis leur création, elles avaient quasiment été laissées à l'abandon par la CCQB. Leur état s'est extrêmement dégradé.

Lors de la présentation des résultats de cette enquête en présence des professionnels et d'un parterre de conseillers communautaires le 6 décembre 2023, les échanges furent parfois vifs entre élus et avec les professionnels. Il faut dire que leur constat est sans appel quant aux nombreuses faiblesses de la CCQB dans la gestion des ZA, l'absence animation et le manque d'échanges avec les chefs d'entreprises. Leurs demandes, toutes légitimes, doivent et vont être intégrées dans notre planification budgétaire.

Certaines requêtes simplement techniques sont en cours d'être réglées. Pour les autres, nous allons jeter dès le début 2024 les bases d'une feuille de route. Nous reviendrons alors vers les gérants et chefs d'entreprises pour démarrer ensemble et le plus rapidement possible le travail que nous avons à mener pour faire évoluer nos ZA. Il s'agira de prioriser les travaux à effectuer, renforcer nos échanges et notre communication, valoriser les entreprises, et permettre enfin à nos ZA de devenir ce qu'elles devraient déjà être, le reflet du travail que les entrepreneurs réalisent au quotidien pour renforcer l'attractivité de notre territoire à travers son développement économique.

Des ponts à réparer

Suite à un recensement des ouvrages d'art et leur analyse par le CEREMA déclenché par l'effondrement du pont de Gênes, des travaux sur une douzaine de ponts vont être à réaliser sur le territoire de la CCQB. Mais, bonne nouvelle, le CEREMA qui supervisera ces travaux subventionnera jusqu'à 60% les coûts de reconstruction, de réparation, de restauration, ainsi que les études techniques nécessaires (www.cerema.fr).

Financement

Une crèche à construire, des travaux lourds à réaliser sur les ZA existantes, des ponts à réparer, une nouvelle ZA en création et urgence absolue un centre de santé à créer à Castelnau. Un programme investissement chargé pour les prochaines années !

Comment allons-nous financer ces projets, qui tous sont urgents et indispensables ? Solliciter toutes les aides possibles, bien-sûr. Mais ce sera insuffisant. Il y a donc nécessité absolue de rétablir notre CAF qui est au plus bas.

Comment faire ? Hors de question de continuer à augmenter les impôts et taxes des particuliers comme des

entreprises. Hors de question aussi de continuer à solliciter les communes au titre d'une « solidarité » financière : elles ont leurs propres projets. Les mesurette déjà prises ne solutionneront rien. La seule solution : restructurer nos services techniques qui représentent annuellement 30% de nos dépenses de fonctionnement et nécessitent des investissements énormes. En 2023 ils représentent 88 % du montant total des investissements ! Soit seulement 12% pour les seniors, la santé, les services aux communes et à la population, le tourisme, la vie associative, la culture, le développement économique, les ZA et l'enfance jeunesse. En 2023, 550 000 € ont été consacrés à l'achat de matériel roulant, camion, bennes, balayeuse ... Année après année, la CCQB en arrive à être aussi bien, sinon mieux équipée qu'une entreprise de Travaux Publics ! Matériel utilisé seulement à temps très partiel, acheté sur notre CAF, avec des crédits, sans aucune aide de quelque collectivité que ce soit et dont l'entretien et le fonctionnement sont entièrement à notre charge.

Je défends une solution qui consiste à externaliser une partie des travaux de voirie. C'est d'ailleurs le choix de la plupart des autres Communautés de Communes, qui arrivent ainsi à entretenir leur voirie et porter des projets structurants. Pour brosser à grand traits, il s'agirait de :

- Sous-traiter les travaux concernant le goudronnage des routes (se séparer du matériel dédié)

- Ne conserver en interne que le Point à Temps, le matériel nécessaire aux travaux sur voiries « blanches » (routes en castine) et le « petit » élagage (se séparer du lamier).

Je tiens à préciser les points suivants :

- Il n'est pas question de faire moins bien, mais de faire différemment ;

- Il n'est pas question de licencier du personnel, mais de modifier les fiches de poste pour adapter le service à une nouvelle configuration et à de nouveaux objectifs.

Les avantages sont évidents :

- Rétablissement de notre CAF

- Disposer d'un levier financier : les années où nous portons un projet qui requiert un effort financier important, on diminue l'enveloppe sous-traitance ; à contrario les autres années on compense le retard qui aurait été pris.

- Se concentrer sur les « fondamentaux » : entretien des ZA ; rattraper notre retard sur le curage des fossés ; fauchage plus fréquent des bas-côtés, en particulier aux carrefours ; réaliser le petit élagage ; répondre aux situations d'urgence (coulées de boue, chutes d'arbres, petits travaux...);

- Diminuer les couts d'entretien et de fonctionnement ;

- Réaffecter une partie du personnel sur des postes actuellement sous-traités ou délaissés : entretien des chemins de randonnées (sous-traité à Quercy Contact) ; fonctionnement de la piscine ; petits travaux sur voirie, bâtiments, aménagements urbains ; mise à disposition aux communes ...

Une réflexion sur un projet de territoire est en cours, donnons-nous les moyens de le mettre en œuvre..

Déchets Ménagers et Incivilités

Incivilités, dégradations et vandalismes sont trois fléaux qui frappent les communes. A Pern, nous ne sommes pas épargnés. Ces actes coûtent cher en temps, en énergie et pour nos finances. Jusqu'à présent nous n'avions usé que de pédagogie ; Nous ajoutés un volet dissuasif, le SYDED a fait de même.

Attention à ce que vous jetez dans les toilettes !



Il y a un gros problème au niveau des stations d'épuration du syndicat du Quercy Blanc avec, entre autres, les lingettes et protections périodiques qui sont jetées dans les toilettes.

Ces incivilités génèrent des surcoûts importants de réparation et d'entretien des stations.

SVP, suivez les consignes.

UTILISATION DU RESEAU SEPARATIF DE COLLECTE DES EAUX USEES

BIEN UTILISER LE RESEAU

- Il est interdit de rejeter tout produit ou effluent susceptible d'occasionner des troubles sur la collecte, le traitement biologique ou de compromettre la qualité des boues d'épuration. Ainsi, il faut proscrire

les produits nocifs du type hydrocarbures, peinture
Huile de vidange

les produits chimiques du type pesticides, acides
DESHERBANT

les produits trop concentrés ou du type huiles de friture, lisiers...
Huile de friture

les médicaments
Sirop

les déchets solides du type chiffons, protections périodiques et lingettes (même bio-dégradables)
Ces déchets peuvent boucher vos toilettes et canalisations, bloquent l'entrée des stations d'épuration entraînant ainsi un surcoût d'exploitation.

Des filières spécifiques existent pour ces déchets (pharmacies, déchetteries, ordures ménagères...).

- Les effluents agressifs du type rejet de fosse septique sont aussi à proscrire.
- Le déversement d'eaux claires du type drains, descentes de gouttières ou vidange de piscine est également interdit.
- L'usage raisonné des produits détergents dans l'habitation est parfaitement compatible avec le système d'assainissement.

Epaves de voitures : nouvelle réglementation

Conserver des véhicules hors d'usage sur son terrain n'est plus autorisé par la loi. Il s'agit d'une infraction passible d'une amende. Deux raisons : cela constitue un trouble pour le voisinage (préjudice visuel) et un risque de pollution par les fluides contenus dans le véhicule qui peuvent se répandre sur le sol et le polluer ainsi que les nappes phréatiques.

Tout propriétaire de véhicule hors d'usage (VHU) est donc contraint de s'en débarrasser.

Désormais considérés comme des déchets dangereux les voitures particulières et les camionnettes hors d'usage doivent être remises à un centre VHU agréé pour recyclage et démolition. Le propriétaire doit contacter uniquement une casse-auto agréée par l'État. C'est la seule procédure légale pour se débarrasser d'une épave.

La vente à un particulier d'un véhicule qui ne roule plus, déclaré épave ou non, est formellement interdite, même en pièces détachées. Surtout s'il est complètement HS et non roulant.

Bon à savoir : la gendarmerie procède régulièrement à des contrôles et à des survols en hélicoptère avec des prises de vue aériennes qui permettent de localiser avec précision les épaves, et donc les contrevenants.

Chiens errants - Rappel

Les incivilités, ce sont aussi les problèmes posés par les chiens errants. Plusieurs plaintes ont été reçues en mairie et en gendarmerie concernant des chiens agressifs envers des personnes ou ayant tué des volailles.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens leur obligation de s'équiper de dispositifs empêchant leur divagation.

Déchets Ménagers et Incivilités

Incivilités

Depuis que nous avons acheté un piège photographique, la situation semble s'améliorer sur les aires de propretés, sans être réglée. Également, des panneaux de noms de rue, chemins ou routes ont été volés. Sachez que chacun d'eux coûtent **90 €uros** à la collectivité.



Déchetteries et Horaires

Trois déchetteries sont à votre disposition à proximité immédiate :

- Castelnau Montratier-Sainte Alauzie,
- Lalbenque
- Cahors

Vous pouvez toutes les utiliser et choisir en fonction de votre lieu d'habitation et des horaires d'ouverture.

Excepté le Dimanche, il y en a toujours une prête à vous accueillir à proximité immédiate.

A noter : à Cahors, une antenne d'Emmaüs est présente sur le site de la déchetterie et récupère tout objet pouvant avoir une seconde vie.

Horaires Ouverture Déchetteries	Castelnau 05 65 21 47 59	Lalbenque 05 65 20 17 46	Cahors 05 65 53 07 35
Lundi	14h - 18h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Mardi	14h - 18h	9h - 12h	a.m. : fermée 13h30 - 18h30
Mercredi	9h - 12h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Jedi	Fermée	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Vendredi	9h - 12h	14h - 18h	8h - 12h 13h30 - 18h30
Samedi	14h - 17h	9h - 12h	9h - 12h 13h30 - 18h

Pratiquez le compostage, vous réduirez de 50 kg/an le poids de votre poubelle. Bon de commande sur :
https://sictom-msq.fr/wp-content/uploads/2020/10/bon_commande_composteur_maj-1.pdf

Budget Municipal 2023

Des dotations de l'Etat en berne, un transfert de charges de la CCQB aux communes, une perte de recettes au profit de la CCQB. La gestion financière et le montage des projets sont de plus en plus techniques et complexes. La commune est pourtant un échelon essentiel de notre République, au contact direct avec les citoyens et le territoire. Je veux vous assurer de mon engagement sans faille dans la défense de notre commune pour en permettre un développement équilibré et dans le seul intérêt général.

DGF et Contexte Budgétaire

La DGF n'a pas été indexée sur l'inflation, mais néanmoins l'Etat l'a augmentée en 2024 pour la 2^{ème} année consécutive de 320 millions d'Euros. A Pern, notre dotation 2023 reste stable pour la 3^{ème} année consécutive, après la lourde diminution de 2020 et 2021 due à la perte de la Dotation de Solidarité Rurale Cible (30 193 €).

Année	dotation forfaitaire (DGF)	dotation de solidarité rurale "péréquation"	dotation de solidarité rurale "cible"	dotation nationale de péréquation	TOTAL
2017	77 617	20 957	26 833	12 991	138 398
2018	75 744	21 229	29 301	12 794	139 068
2019	75 679	21 162	30 193	11 515	138 549
2020	75 034	20 981	15 097	10 363	121 475
2021	74 712	21 113	0	10 651	106 476
2022	74 261	20 662	0	10 200	105 123
2023	69 267	24 493	0	11 748	105 508

L'inflation entraîne une augmentation des charges de fonctionnement. Une gestion toujours plus serrée du budget est nécessaire. Enfin les difficultés financières de la CCQB impactent aussi les finances des communes, qui sont toujours plus sollicitées au titre d'une « solidarité » polarisée commune vers communauté de communes. A quand le retour des Fonds de Concours aux communes ?

La gestion au plus juste de nos charges de fonctionnement, et la reconstitution de notre capacité d'autofinancement (CAF) nous permettent d'envisager sereinement mais avec vigilance nos investissements. Ainsi, le projet de café-restaurant-multiservices est maintenant sur des rails. La plupart des financements ont été obtenus, certains montants déjà versés. Les dernières aides arrivent et vont compléter le niveau d'aides au montant maximum de 80%. La labellisation « Village d'Avenir » garanti pour les projets présents et futur de Pern un maintien de ce niveau des aides. L'emprunt sera couvert par le montant du loyer.

FPIC : (Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales), est un mécanisme de péréquation qui consiste à prélever une partie des ressources de l'intercommunalité pour les reverser à des communes moins favorisées. Après un retour au droit commun en 2021, c'est-à-dire un reversement aux communes, la CCQB a voté en 2023 la conservation de la

totalité du FPIC pour aider au renflouement de ses finances. Pour Pern, il s'agit d'une perte de 4 631 €.

TA : La Taxe d'Aménagement s'applique à toutes les opérations soumises à autorisation d'urbanisme : construction, agrandissement, aménagement, changements de destination. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation. Comme son nom l'indique elle est destinée à participer au financement de projets d'aménagement des espaces publics sur une commune. Par exemple l'aménagement des zones constructibles ouvertes dans le cadre d'un PLUI.

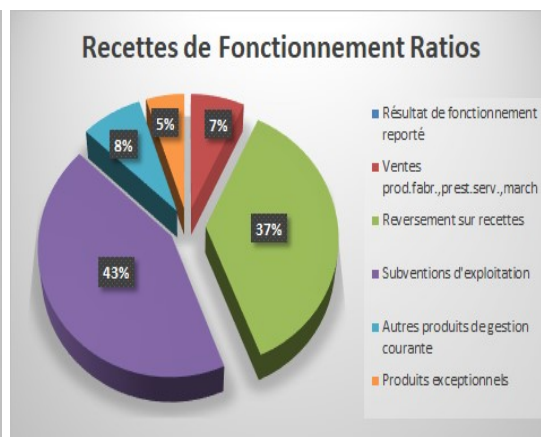
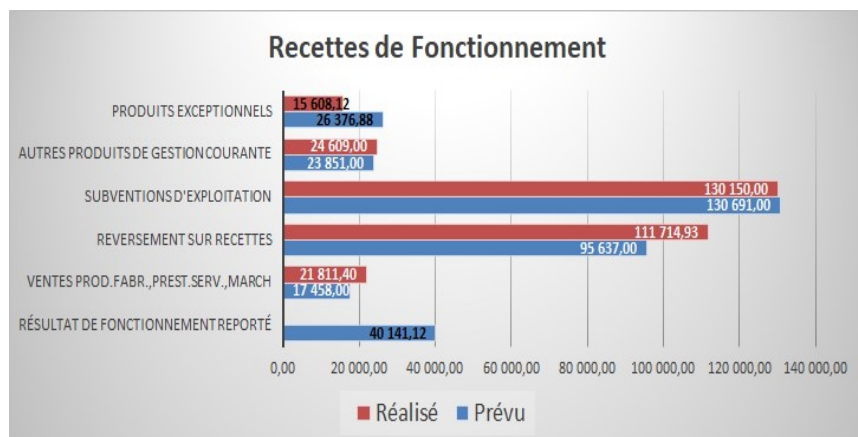
A Pern elle est fixée à 2% depuis 2011. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas l'augmenter afin d'inciter de nouvelles populations à construire sur les terrains qui vont être ouverts dans le prochain PLUI. En 2022, L'Etat qui avait dans un 1^{er} temps contraint les communes à un partage avec les EPCI est revenu sur sa décision, laissant à celles qui le désirent la possibilité de la conserver. Votre Conseil Municipal a décidé de conserver cette taxe pour l'aménagement des deux zones de l'Estang et de Lamartinie inscrites dans le PLUI.

Fiscalité (Taux part communale)	2022	2023
	+ 2,5 %	+ 0 %
TH sur résidences secondaires (THRS)	37 000 €	Taux = 8,17 (9 273 €)
Foncier bâti (TFB)	31,09	Taux : 31,09
Foncier non bâti (TFNB)	31,20	Taux : 31,20
Cotisation Foncière des Entreprise	16,86 (10 270 €)	Reversement CCQB : 11 682 €
Produit Fiscal Réalisé	78 629	79 322 €

CFE : En 2023, la CCQB a voté le passage de la FPZ (Fiscalité Professionnelle de Zone) vers la FPU (Fiscalité Professionnelle Unique). La conséquence est la perte de la CFE pour les communes au profit de la CCQB. Un mécanisme de compensation a été mis en place géré par une commission, la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées). Cette commission évalue le montant des charges transférées de chaque communes vers la CCQB sans transfert de finances, et en contrepartie le montant de taxe à reverser à chaque commune. Pour Pern, le reversement 2023 s'élève à 11 682 €.

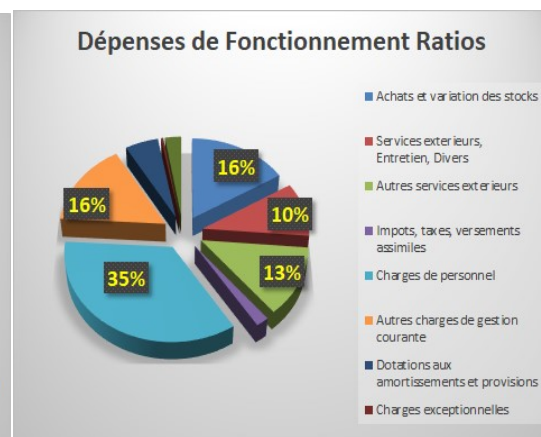
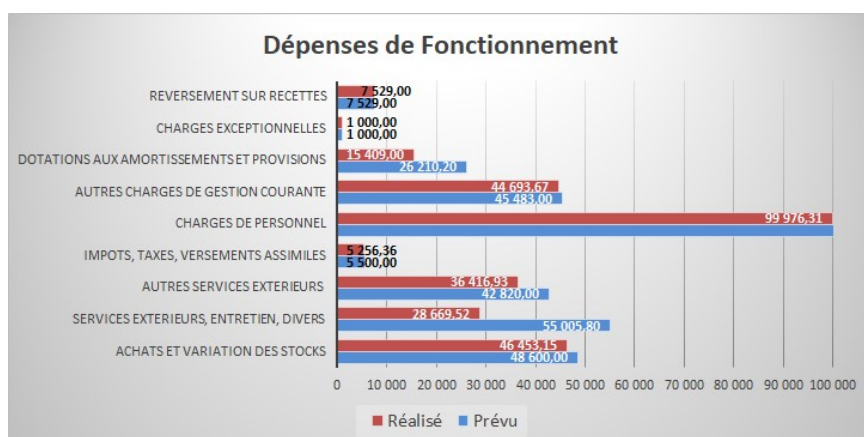
Budget Municipal 2023

Recettes de Fonctionnement



TOTAL Réalisé : 303 895,75 €

Dépenses de Fonctionnement



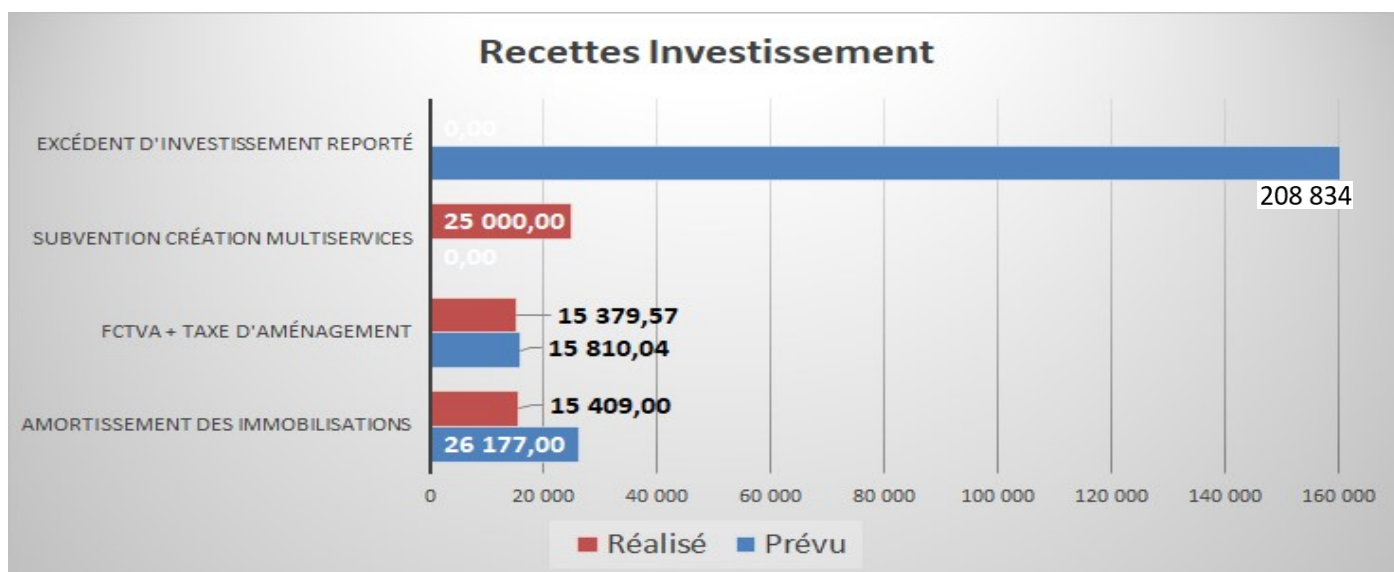
TOTAL Réalisé : 286 255,76 €

Nos charges de fonctionnement incluant les **Charges de personnel** sont parfaitement maîtrisées et restent nettement inférieures à celles observées au niveau départemental, régional ou national.

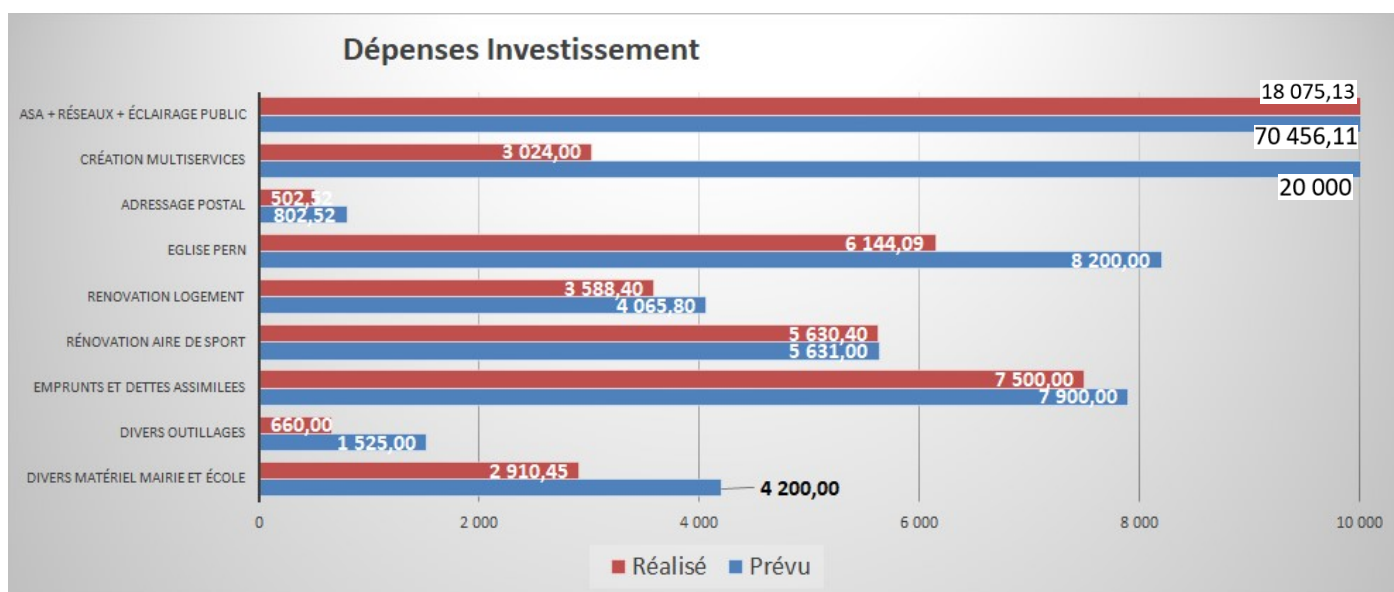
Services extérieurs : ligne budgétaire contenant les réserves financières. Reste en fin 2023 environ 17 k€ disponibles.

Budget Municipal 2023

Recettes d'Investissements



Dépenses d'Investissements



En 2023, notre objectif était de disposer d'une CAF nous permettant de mettre en place les investissements programmés. C'est chose faite.

ASA + Réseaux + Eclairage Public : une facture concernant le nouvel éclairage public qui n'est pas arrivée en 2023 explique l'écart entre Prévu et Réalisé

Création Multiservices : Cette ligne concerne le Café-Restaurant-Multiservices. 20 000 € avaient été budgétisés pour couvrir d'éventuels frais d'études. Seul un DPE a été nécessaire pour les demandes de financements.

Budget Municipal 2023

Subventions aux associations

Rappel : Documents indispensables pour versement de la subvention

- ✓ Lettre de demande,
- ✓ **NOUVEAU : OBLIGATOIRE à partir de 2024 : Cerfa N° 12156*06**
 - Lien de téléchargement : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1271>
- ✓ Compte rendu de la dernière Assemblée Générale,
- ✓ Dernier bilan financier et/ou Bilan prévisionnel pour l'année en cours.

Date limite de réception en Mairie : 30 novembre de l'année en cours.

Attributions 2023

Association	2022	2023
AMIQ	200	200
APE LHOSPITALET-PERN-CEZAC		100
CHAMP DE GESTES		50
CHEMIN EN QUERCY	150	150
CLUB DE L'AMITIÉ ET DE LA BONNE HUMEUR		150
COC CASTELNAUDAIS	200 *	200
COOPERATIVE SCOLAIRE PERN	200	660
ECOLE DE MUSIQUE TINTE'ÂME ART		105
FNACA	50 *	50
FOOT QUERCY BLANC	200	260
JEUX et COMPAGNIE Ludothèque	100	100
LA BOULE PERNOISE	200	200
LA DIANE PERNOISE	200	200
LES CANAILLOUX DU QUERCY BLANC (Centre de Loisirs)	200	500
MUTUELLE COUPS DURS	200	200
PIQUE ET POUSSE	150	100
PREVENTION ROUTIERE	100	100
RESTO DU CŒUR	100	100 *
RUN HEUREUX	200	200
SAPEURS POMPIERS	100	100
TENNIS CLUB CASTELNAUDAIS		50
SANTE en QUERCY BLANC	500	500
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	150	150
TOTAL VERSE	3 200 €	4 325 €

NOTA :

- 1) Outre les subventions directes, la Mairie prend à sa charge les frais de fonctionnement de l'Aire de Sport, du terrain de tennis et de la buvette : entretien, eau et électricité.
- 2) En 2023, la subvention votée pour les « Resto du Cœur » n'a pas été demandée en dépit de nos relances et n'a donc pas été versée.

Ecole

L'école est et restera centrale dans nos préoccupations. Une école vivante, une école de qualité est indispensable pour attirer et enraciner de nouvelles populations. Plus encore que dans les métropoles, une école de campagne doit permettre le meilleur apprentissage, offrir les meilleures conditions de travail et de vie scolaire tant aux enfants qu'aux personnels enseignants et techniques. Elle doit être tournée vers l'avenir et permettre son évolution.



Le Mot des Enseignants

L'école de Pern compte à ce jour 42 élèves en CE1 et CM2 (82 sur le RPI avec Cézac et Lhospitalet). La municipalité continue à soutenir le fonctionnement de l'école afin que les élèves accueillis travaillent dans une structure scolaire rénovée, entretenue et qui puisse répondre aux enjeux actuels. Les enseignants souhaitent ainsi chaleureusement remercier le conseil municipal et monsieur le Maire pour le soutien financier et logistique dont l'école bénéficie. Cette volonté permet de maintenir et d'assurer des conditions nécessaires à un enseignement de qualité.

Les projets menés cette année dans les classes sont multiples : projet théâtre et poésie en lien avec l'OCCE du Lot, apprentissage du basket, du rugby, du judo et du tennis en partenariat avec les différents comités départementaux et l'USEP. Depuis le début de l'année, les élèves ont pu participer à une sortie à Cahors afin de visiter le musée Henri Martin (photos page des enfants) et voir le film « *Ponyo sur la falaise* » au cinéma « Le grand Palais ». Ces projets permettent ainsi, outre l'apprentissage des domaines fondamentaux, à chaque élève de s'épanouir à travers des pratiques artistiques et sportives et de construire

des attitudes de citoyens. Ces projets sont bien souvent financés par l'Association des Parents d'Élèves du RPI : l'engagement des parents bénévoles nous permet donc de les concrétiser et à chaque enfant d'y participer et de s'y construire.

Outre les enseignants, d'autres adultes sont amenés à encadrer les élèves. Karine Sorre et Cathy Lopez encadrent les élèves durant les temps de cantine et garderie. Elles assurent également un nettoyage irréprochable des salles de l'école. Jessica Champie est présente à l'école en tant qu'AESH et aide des élèves en situation de handicap. Ces personnes sont pour une part non négligeable responsable du climat scolaire serein et de la grande qualité des relations entre adultes et élèves.

Les enseignants remercient sincèrement les différentes personnes contribuant à la bonne marche de l'École de Pern. Elle demeure un lieu de vie, de travail, de jeu, d'expérimentation et d'apprentissages remarquable pour les élèves, un lieu qui permet à chacun d'entre eux de grandir et de se construire en tant que citoyen.

Les enseignants de l'école de Pern

LE TOUR DU MONDE DU PÈRE NOËL

De son manteau rouge ainsi vêtu,
Sur son traîneau peu aperçu,
Le Père Noël file dans le ciel,
Déposer de joies merveilleuses.

Aux pieds des sapins,
Le lendemain matin,
Quand les enfants soudain,
Avec bonheur tendent leurs mains.

Ouvrant avec impatience,
Leur paquets chargés d'espérance,
Dans tous les pays du monde,
Résonne Noël comme une ronde.

Sur les sept continents,
De l'Europe aux îles Caimans,
Le Père Noël fait le tour de la Terre,
Afin de rendre heureux les enfants des deux hémisphères.

Milo



DRÔLE DE PÈRE NOËL

Bonnet pointu avec clochette,
Cheveux longs avec des chouettes,
Un manteau gris avec des chaussettes,
Et du lierre sur ses chaussettes.
Quel drôle de Père Noël !

Se perdre en traîneau,
Oublier tous les cadeaux,
Boire dix chocolats chauds,
Et jouer au mikado.
Quel drôle de Père Noël !

Mais heureusement qu'il y a les lutins,
Pour le remettre sur le droit chemin,
Et passer aux pieds des sapins,
Et arrêter de faire le coquin.
Vive le Père Noël !

Rebecca



Alizabelle



Réalisations et Projets

Outre les travaux qui font le quotidien d'une commune, 2023 a été consacrée à l'achèvement des chantiers engagés et aux études et montage des dossiers de demandes de financements de nos projets.

Travaux école

Le mobilier des salles de classe était fait de bric et de broc. Il était fatigué par des décennies d'utilisation. Il fallait le changer. Nous avons confié le choix d'un nouveau mobilier moderne, fonctionnel, plus facile d'entretien à notre équipe d'enseignants. Cette année, à leur demande, nous avons remplacé le mobilier de la salle des CM1-CM2. Le nouveau mobilier que nos enseignants ont choisi a été installé à la rentrée scolaire.

Montant : 1 994,46 €

Le réaménagement de la classe des CE1-CE2 est programmé pour 2024.

Installation d'un tableau dans la salle périscolaire :

Montant : 187,44 €

Entretien Voirie

✚ Voirie communautaire

- **VC 177** de Granval sur 1100 ml : reprofilage + enduit bicouche.
- **VC 102** du Foussal sur 600 ml : reprofilage + enduit bicouche.
- **Point à temps** localisé et travaux ponctuels de maçonnerie (pose de buses) ont aussi été effectués.

Suite aux orages de ce printemps, des chemins blancs avaient subi des dégâts : les VC 170 (Pélissier), VC 180 (Le Foussal) et VC 7 (Le Pech). Ces dégâts ont été réparés rapidement par le service voirie de la CCQB.

✚ Voirie communale

Travaux réalisés par la CCQB et facturés à la commune :

- **Chemin de Sagnet** (150 m) : saignées + reprise de l'empierrement.

Montant : 4 043,16 €

- **Chemin de Pélissier** : saignées + reprise des ornières avec apport ponctuel de matériaux.

Montant : 1 375,92 €

✚ Chemin ruraux

Ces chemins non-carrossables sont souvent à l'abandon et non praticables. Tous les ans nous en ouvrons des portions afin de développer les cheminements doux pédestres ou cyclistes. Cette année, nous avons ouvert un chemin allant de Sagnet au Bout de la Côte

Montant : 2 352 € TTC

Sécurité

La sécurité est bien évidemment une forte préoccupation pour l'équipe municipale. Les points noirs majeurs sont les traversées de Pern par la RD55, de Terry par le VC6, de Ventaillac par la RD47, de l'Estang par la RD659. A la demande de la mairie, une étude de vitesse et comptage de véhicules a été réalisée par les services du Département.

✚ Traversée de Pern

Les panneaux d'entrée/sortie du village Pern sur la RD55 ont été déplacés. Côté nord à Lolmie, avant le virage et le carrefour vers Bru ; côté sud avant le carrefour du chemin des Tuileries.

Les bas-côtés du virage à Bru ont été aménagés pour faciliter les croisements.

✚ Ventaillac

Les comptages et mesures de vitesse ne révèlent pas de problème majeur. Il semble que seulement un conducteur soit régulièrement en excès de vitesse. Les horaires de passage ont été donnés à la gendarmerie.

✚ L'Estang

En revanche la RD 659 qui traverse le micro-bourg de l'Estang s'avère particulièrement à risque. Nombre de véhicules, y compris des poids-lourds, sont en excès de vitesse. Ce secteur qui est destiné à accueillir de nouvelles populations et sert de point de dépose/ramassage pour le transport des enfants devra être aménagé et sécurisé. Les services du département ont été sollicités pour qu'une étude soit faite et des solutions proposées. Dans le cadre du PLUI, la mairie a mis en place un emplacement réservé pour l'élargissement du carrefour vers le lotissement, la création d'un arrêt de bus et d'un cheminement piétonniers.

Eclairage public de Pern

C'est fait ! les nouveaux lampadaires ont été installés dans le bourg de Pern. Equipés d'ampoules led, L'intensité d'éclairage est diminuée progressivement à partir de 23h à 50% jusqu'à 6h du matin. Nous avons préféré cette option à une extinction complète pour le confort des piétons tout en optimisant les coûts liés à la consommation d'électricité.

La prochaine étape concernera les hameaux de Terry et de Ventaillac. Une pré-étude a déjà été réalisée.

Réalisations et Projets

Aire de sport

Nous avons remplacés les vieux éclairages des terrains de tennis et de pétanque par des spots à led pour diminuer la facture d'électricité et augmenter le confort des utilisateurs nocturnes. A la demande de « La Boule Pernoise » nous avons rajouté un projecteur pour supprimer une zone d'ombre de leur terrain.

Montant : 5 630,40 €

En bref

✚ Mairie

Installation d'un écran de projection électrique (645 €)

✚ Eglise de Pern

L'éclairage était à reprendre (716,18 €). la chape de sécurité et le baudrier des cloches à changer (432 €). La porte de la sacristie en piteux état remplacée (1 190€)

✚ Eglise de Terry

Réfection du tableau électrique et remplacement du moteur électronique des cloches (3 127,70 € TTC)

✚ Logement Presbytère de Pern

Changement de la chaudière : 2 890,70 € TTC

✚ Presbytère de Terry

Changement des radiateurs, du groupe sécurité Chauffeau de la robinetterie baignoire et du coffret électrique :
Montant : 2 412,54 €

✚ SOCOTEC :

Mise en conformité électrique : éclairage de la salle de Terry (342 €); prise de terre de l'église de Pern (822 €); disjoncteur tennis et buvette (219,60 €); luminaires école (288 €); Bloc antipanique salle associative (686,40€)

✚ Fleurissement commune et taille d'arbres

Montant : 502,80 € TTC

✚ Salle des associations (presbytère de Pern)

Changement de la serrure (444 € TTC)

✚ Mur du Presbytère :

Devis validé, les travaux vont démarrer réalisés par l'entreprise Ringoot.

Montant : 8 519,23 € HT

✚ Croix du Périé :

Devis validé, les travaux vont démarrer réalisés par Delort, Serge Douce et la SAS pierres d'Olt pour un montant total de 3 174,40 €.

Café-Restaurant-Multiservices et Salle Multiculturelle

✚ Café-Restaurant-Multiservices

En 2023 les dossiers de financements ont été déposés. L'opération dans sa globalité a un coût total estimé à 496 529 € HT. Ce montant comprend le rachat du bâtiment à l'EPF à hauteur de 65 400 € HT.

Plan de Financement :

DETR (Obtenue)	82 031 €
Commerces ruraux (obtenu)	50 000 € (25 k€ versés)
Département	148 955 €
Fonds Friche	66 237 €
Région	40 000 €
l'Hospitalet (Obtenu) :	10 000 €
Autofinancement :	
Emprunt :	70 000 €
Fonds propres :	29 306 €
Investissement communal :	99 306 €
soit 20 % du montant total HT.	

✚ Salle Multiculturelle

Elle sera connectée au café-restaurant-multiservices en aménageant la cour située derrière la mairie. Ces deux espaces fonctionneront en synergie, chacun bénéficiant de l'activité de l'autre. Ces aménagements complètent l'offre communale : aire de sport avec terrain de boules, tennis et buvette ; petite salle associative à Terry (30 personnes). Elle est complémentaire de la salle des fêtes de Granéjols.

Coût total estimé : 315 325 € HT.

Plan de Financement :

DETR :	110 364 €
Région :	22 073 €
Département :	94 598 €
Autofinancement :	
Emprunt :	60 000 €
Fonds propres :	28 290 €
L'investissement communal s'élève à 88 290 € HT.	

Appel à toutes et tous

La mairie de Pern souhaiterait constituer une collection de documents anciens, essentiellement iconographiques, retraçant la vie sur la commune aux temps anciens. L'objet serait de proposer une exposition, voire la création d'un livret.

Si vous disposez de documents, photos, cartes postales, cartes anciennes... pourriez-vous en informer la mairie ? Bien entendu, ces documents seront simplement scannés ou photographiés et les originaux vous seront restitués.

En vous remerciant par avance.

Vie des Associations

Amitié Internationale en Quercy

Durant l'année 2023 l'AmIQ a organisé et participé à de nombreuses activités culturelles autour des arts plastiques et a organisé un échange avec des artistes Néerlandais sur un projet commun mené simultanément dans les deux pays. Projet qui a débouché sur une exposition des travaux de 6 artistes aux PAYS BAS et à PERN, expositions qui ont rencontré un grand succès dans les deux lieux. Nous avons le projet de réitérer ce défi en 2024, en invitant plus d'artistes des deux pays.

Nous avons organisé 5 expositions aux Ateliers de Ventailac, pour mémoire l'adresse : 100 route de Ventailac 46170 PERN.

Kléber. Martine AUGER. Echange Néerlandais-français « Journal Intime ». Jean MAUREILLE, « d'un rebut l'autre ». « Rouge & Blanc.

Nous avons participé à trois expositions collectives : Au château de Lacapelle-Marival, salle Balène à FIGEAC et à la chapelle Lamourous à CAHORS. Aux journées d'Ateliers d'Artistes organisées par la Région Occitanie.

En 2024 nous avons déjà le programme bouclé, expositions de sculpture, de peinture, de photographie et le projet commun avec des artistes d'autres pays sur le principe d'un journal intime, pendant la même semaine, qui débouchera sur une exposition dans plusieurs lieux.

Nous remercions la municipalité de PERN de son soutien et continuerons à présenter des expositions et des animations ouvertes à tous.

Les Ateliers de Ventailac

EXPOSITION

Martine AUGER & Kléber



DU 5 MAI AU 11 JUIN 2023

Du mercredi au samedi de 15h à 19h et sur rendez-vous

100 route de Ventailac 46170 PERN

(13 km au sud de Cahors, croisement D820 et D47 vers Le Montat)

05 65 21 20 93 . 06 86 72 49 21 . kleber231@gmail.com

Association: Amitié Internationale en Quercy

l'association

Amitié Internationale en Quercy

présente

7 DAGEN LANG / 7 JOURS DURANT KUNSTEXPO / EXPOSITION

Projet de 8 artistes néerlandais et français

Pendant la même semaine, une création par jour dans l'intimité de son atelier et dans sa technique de prédilection.

Martine AUGER
Engeltje van den BRINK
Ruth VAN EXEL
Kléber
Anna KLOTH
Fia MAKKINK
Graham MOORE
Paula DE RUITER



Les Ateliers de Ventailac

Exposition du 18 au 27 août 2023 de 11h à 18h

vernissage vendredi 18 août à partir de 18h

100 route de Ventailac—46170 PERN

(13 km au sud de Cahors, croisement D820 et D47 vers Le Montat)

05 65 21 20 93 . 06 86 72 49 21 . kleber231@gmail.com

Vie des Associations



**D'un rebut l'autre
montré / caché**
MAUREILLE EXPOSE
30 DIPTYQUES PHOTOGRAPHIQUES



Les Ateliers de Ventailac

Exposition du mardi 3 au samedi 21 octobre 2023 de 14h à 18h
vernissage le mardi 3 octobre à partir de 18h

100 route de Ventailac 46170 PERN

(13 km au sud de Cahors rd 820 croisement rd 47 direction L'Hospitalet)
05 65 21 20 93 - 06 86 72 49 21 - kleber231@gmail.com
ASSOCIATION AMITIE INTERNATIONALE EN QUERCY



Vie des Associations

Concert en l'église de Pern

Le 16 avril, à 17 h, en l'église Saint Pierre de Pern, Clarinette, hautbois, flûte, saxophone baryton, cor. Cinq musiciens de l'Harmonie de Cahors, qui en compte 70 membres au total, se sont liés d'amitié et travaillent ensemble.

Depuis plus d'un an et demi, ils ont préparé plusieurs grandes pièces de célèbres compositeurs. Lors de l'inauguration du musée Henri Martin en mai 2022 et dans le cadre de l'événement Cahors Juin Jardin, cette jeune formation a déjà pu démontrer la qualité de ses prestations.

Aujourd'hui, les cinq amis (Pierre-Marie Mandel, Sophie Heduy, Jacques Deshayes, Collette Harrouart, Patrick Michon), qui se réunissent régulièrement pour répéter, souhaitent poursuivre cette aventure. Ils proposent donc un concert ce dimanche 16 avril 2023, à 17 h, en l'église de Pern.

Il sera divisé en deux parties : une première partie « classique » avec des œuvres de Ferenc Farkas, Claude Debussy, Antonin Dvorak et Franz Danzi, suivie d'une seconde partie plus orientée vers la musique de films avec des morceaux de Scott Joplin, Carlos Almaran, Alan Silvestri et Ennio Morricone.



Vie des Associations

La Diane Pernoise

Malgré une baisse d'enthousiasme, notre association poursuit sa piste...

Le nombre d'adhérents (30) est encore en faible diminution et se maintient grâce à l'intérêt pour la chasse au sanglier principalement et au chevreuil en accord avec Lhospitalet.

C'est aussi une pratique en équipe qui motive et favorise la convivialité.



Un repas des chasseurs organisé le 25 juin dernier à Granéjols a eu un beau succès.

Dans le courant de la saison 2022-2023, 31 sangliers ont été prélevés et nous en sommes déjà à une douzaine pour cette saison.



La Fédération de Chasse nous affecte 38 colliers chevreuils (pour la commune de Pern seule) mais en réservons 10 pour les tirs d'été qui nous aident grandement pour alimenter notre caisse, en complément des cotisations et de la subvention municipale.

La chasse au petit gibier se pratique généralement en solitaire avec ou sans chien (comme tout bon chasseur qui doit savoir chasser sans son chien..)

Cette année, le perdreau est bien présent probablement favorisé par les conditions climatiques

de juin et juillet. Nous avons lâché 50 faisans de tir en septembre et octobre mais il est difficile de savoir si certains pourront survivre et se reproduire.

La mise à jour des contrats entre l'Association et les propriétaires est quasiment terminée et nous avons obtenu la signature pour environ 62% du territoire communal. Cette mise à jour était indispensable au vu du nombre de transmissions effectuées depuis une vingtaine d'années pour conserver les autorisations de chasser et réguler les nuisibles. Merci beaucoup à celles et ceux qui nous ont donné leur accord et espérons que les hésitants franchiront le pas.



Nous pratiquons un loisir traditionnel et attaché aux souvenirs et pratiques anciennes, mais le progrès nous rattrape et nous bouscule un peu. Par exemple, il a fallu mettre à jour le fichier des adresses de nos adhérents et propriétaires du fait du nouvel adressage postal dont les courriers nous ont été retournés car non conformes au nouveau standard et devons, au passage, remercier la Mairie pour son aide.

Vie des Associations



Un autre « progrès » nous fait perdre un peu la mire...En effet, nous pouvons obtenir la validation annuelle du permis de chasser en faisant une demande et son paiement « en ligne », ce qui peut faciliter la démarche quand on sait le faire. Cette nouvelle méthode génère toutefois une petite frustration car nous organisons chaque juillet une permanence de « demande de permis » à laquelle,

évidemment, de moins en moins de chasseurs se présentent, et la convivialité, les échanges en souffrent. Par ailleurs, nous ne sommes pas forcément informés de l'identité et du nombre de permis de chasser sur la commune...Heureusement, en se parlant...Nous devons donc nous adapter, évoluer, composer et garder tout de même la bonne humeur...

Grand nombre des membres du Bureau actuel souhaitent passer le flambeau et comptent sur de nouveaux volontaires pour poursuivre la gestion de l'association et peut-être insuffler un brin d'enthousiasme supplémentaire.

Nous souhaitons à chacune et chacun le meilleur pour 2024 !!!

Le Bureau



Vie des Associations

La Boule Pernoise

Quelques nouvelles de cette année 2023 qui vient de s'achever. Le Club compte 20 licencié(e)s. Soit 2 de plus que l'année dernière

Nous remercions nos nouveaux sponsors Mr LALBERTIE Franck (SARL MENUISERIE LALBERTIE) Mr BURG Romain (APS PISCINES) et Mr BURG Frédéric (BURG PEINTURES) qui ont décidé de nous soutenir.

Nous avons renouvelé les tenues . Bien conscient du contexte d'inflation le Club n'a pas voulu pénaliser ses licenciés et à pris à sa charge 52 % du montant.

Cette année , nous avons inscrit 1 équipe en Championnat CDC Vétérans. 1 équipe en Championnat CDC open ,1 équipe en Coupe de France. Pour le Championnat des Clubs Vétérans , nous étions en 4 ième Division Dans notre poule nous avons Flagnac (1) Castelnau-Montratier (2) Mercuès (3) Nuzéjols Luzech (3)

Nette progression cette année car nous finissons second de la poule et meilleur second de toutes les poules de la 4 ième division ce qui nous a permis d'accéder au quart de finale qui s'est joué à Cahors . Malheureusement nous affrontons une nouvelle fois Luzech et nous nous inclinons. Notre rêve s'achève mais félicitations à tous les joueurs et joueuses pour ce très beau parcours



Jeudi 6 Avril 2023 Nuzéjols contre Pern



Mardi 12 Sept. 2023
Pern contre Castelnau-Montratier



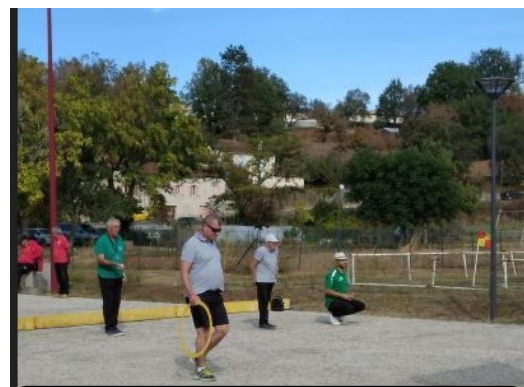
¼ finale à cahors Pern contre Luzech

En coupe Championnat des Clubs OPEN, nous avons dans la poule en 5 ième Division: Prayssac (2) / St Germain du Bel Air(3) / Lamagdelaine (2) Prayssac (2) / Albas (2) / Montcuq (3) / Arcambal (2) / Ginouillac (3)

Nous terminons à la 6 ième place sur 8 au classement. Le résultat ne reflète pas la qualité de jeu et l'esprit combatif des joueurs . Combien de parties terminées à 12 !



Dimanche 15 Octobre 2023
Arcambal contre Pern



Dimanche 15 Octobre 2023
Pern contre Ginouillac

Vie des Associations

En coupe de FRANCE

Le 1er Mai nous avons perdu contre l'équipe de Biars sur Céré. Nous sommes rebasculés en Coupe du Lot et nous recevons l'équipe de SAINT PAUL DE LOUBRESSAC . Nous perdons 2 à 29 le résultat est sans appel

Notre concours officiel « Challenge TREMOLLIÈRES » a pu être organisé le 22 Juillet, Tête à Tête le matin 57 équipes individuelles engagées. Doublettes l'après-midi 38 équipes doublette engagées. Pour la restauration nous avons opté pour des plateaux repas

Concours découverte de la Pétanque

Nous avons également organisé un concours/repas de l'été (accepté par le CD 46). 24 personnes ont participé au concours de l'après-midi et 83 personnes se sont inscrites pour le repas. Nous n'avons pas pu organiser le second concours / repas découverte car cela tombait en même temps que FLAUGNAC

Un grand merci aux bénévoles et licencié(e)s pour la préparation des repas

Bienvenue à notre nouveau membre du Bureau, Mr Boudieb Jamel qui est venu compléter notre équipe en tant que secrétaire délégué aux logiciens pétanque



Pour l'année 2024.

Notre concours officiel " Challenge Trémollières » aura lieu le samedi 20 Juillet 2024.

Nous reprogrammerons nos 2 repas/concours pétanque (licenciés ou non) courant Juin et Juillet

Le Club de Pétanque LA BOULE PERNOISE vous adresse ses vœux les plus chaleureux pour cette année 2024 et compte sur votre soutien



Contact : La boule Pernoise 06 37 99 29 42 ou 06 26 96 29 90

Chemins en Quercy



Association Chemins en Quercy

Chemins en Quercy a été créée en 2016 avec pour objectif de faire connaître le Quercy Blanc et le Moissaguais-Lafrancissain, Pour cela, les bénévoles de l'association ont réalisé un chemin reliant le Lot et le Tam et Garonne, de Moissac à Lalbenque et à Lhospitalet, l'ont balisé, nettoyé et entretenu sur certaines sections, pour permettre d'agréables randonnées.

Site :
<http://www.cheminsenquercy.fr>

Mail :
info@chemins-en-quercy.fr

Ce chemin a permis d'ouvrir et de traverser une « frontière départementale » entre le Lot et le Tam et Garonne,

La Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) qui recense les sites clunisiens de France et d'Europe, souhaite les relier entre eux par un réseaux de chemins. « Notre » chemin, partant de Moissac (site Clunisien très important), passant par Vazerac (site Clunisien) pour rallier Lalbenque, les intéresse particulièrement car il permet de faire communiquer les différents tracés clunisiens du Lot et Garonne à ceux de l'Aveyron. La Fédération est en train de finaliser la Charte qui encadrera ces réseaux de chemins.

Mais le chemin que nous proposons ne se résume pas à Cluny. Nous proposons d'autres activités intéressantes qui font partie des buts de notre association :

- Bien sûr, randonner à travers le territoire traversé par Chemins en Quercy, mais aussi sur les sentiers de nos voisins limitrophes, à raison d'environ deux randonnées mensuelles,

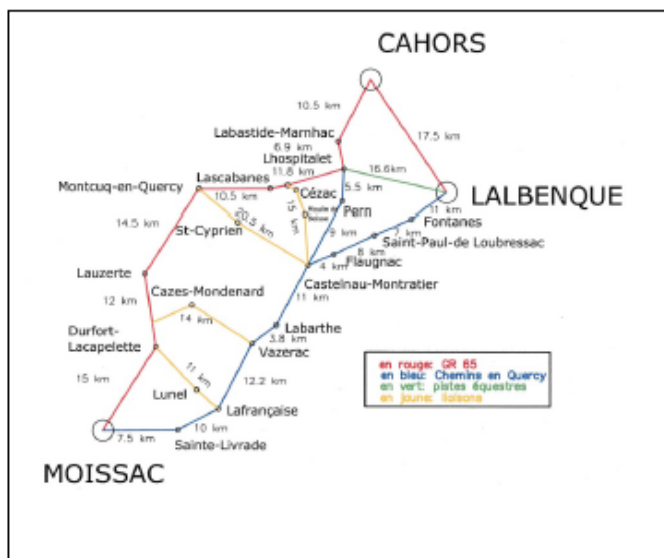
- Faire connaître et découvrir le riche patrimoine de notre territoire au travers de journées à thèmes sur nos villages, soit une par mois environ.

- Ce qui nous tient particulièrement à cœur, c'est aussi de créer du développement touristique en proposant des itinéraires d'une durée variable entre le GR65 et Chemins en Quercy. Ce peut être une demi-journée à un jour, ou à plusieurs jours comme faire une itinérance d'environ une semaine (par exemple : Cahors-Moissac-Cahors ou dans l'autre sens) avec la possibilité d'utiliser les gares de Moissac ou Cahors pour des déplacements ou retour en train (voir la carte).

- Dans le même ordre d'idée, randonner sur les chemins transversaux pour relier le GR 65 et Chemins en Quercy en utilisant autant que faire se peut les chemins de petites randonnées (PR) existants et réaliser des boucles au choix des randonneurs.

Et, ainsi, faire de notre territoire une destination enrichissante d'itinérance touristique, dans notre très beau territoire rural, tant pour le bonheur des habitants que pour les randonneurs.

En espérant vous retrouver sur nos randonnées, nous vous souhaitons de Joyeuses Fêtes et une Bonne et Heureuse Année.



Vie des Associations

Les Run'heureux

Notre association a pour objet l'organisation de « Saute Clocher », un rendez-vous annuel le 2^{ème} dimanche de septembre. Saute Clocher est centré sur la pratique de la course pédestre hors stade et de la randonnée et se termine par un marché gourmand de producteurs locaux. Non seulement un évènement sportif, festif et convivial intergénérationnel, c'est une manifestation solidaire ouverte à toutes et tous, valides ou personnes en situation de handicap. L'association dispose d'une Joëtte pour que des personnes à mobilité réduite puissent vivre l'intensité de l'évènement. Saute Clocher c'est enfin un évènement qui rayonne bien au-delà du Quercy Blanc. Il draine de nombreux participants des départements voisins et contribue ainsi à la mise en valeur de notre territoire.



« Saute Clocher » édition 2023



285 coureurs et randonneurs, soit 52 participants de plus qu'en 2022, ont couru et marché dimanche 10 septembre sous un beau soleil sur les parcours de cette 5^e édition de Saute Clocher. Ils sont venus des quatre coins du Lot, des départements voisins et certains de plus loin encore. Ils ne voulaient pas manquer ce rendez-vous annuel qui mêle sport, convivialité et solidarité au cœur du Quercy Blanc.

Cette année, Tony était le passager de la joëtte de l'association les Run'heureux.

Dans son équipage plusieurs pompiers ont fait tout spécialement le trajet depuis le nord du Lot. Un beau message ! Tony et ses équipiers ont vécu une aventure humaine forte sur le parcours du 10 km. C'était pour lui une grande première, et a-t-il affirmé rayonnant : « *Ce ne sera pas la dernière !* »

Après leur course ou leur randonnée, les participants ont salué l'organisation, le balisage, les ravitaillements et les parcours. Toutes et tous ont trouvé sur les circuits qui leur avaient été dessinés, le plaisir et les sensations qu'ils étaient venus chercher. Les organisateurs remercient coureurs et randonneurs de leur présence, mais aussi la cinquantaine de bénévoles qui permettent que cette manifestation ait lieu.

Les randonneurs étaient 145 répartis sur deux circuits de 10 km et 13 km. Trois distances étaient proposées aux coureurs.

Seize personnes, dont deux femmes, se sont inscrites sur le 34 km, un parcours exigeant. La 1^{re} féminine, Lisa Mourleau a couru la distance en 3h12'13. Chez les hommes, le vainqueur est Olivier Poujade en 2h51'03.

Vie des Associations



Sur le 18 km, épreuve inscrite au challenge vert de l'ADCPHS 46, ce sont 56 coureurs qui se sont affrontés. Chez les femmes la 1^{re} est Cécile Resseguier en 1h27'23 ; Chez les hommes : 1^{er} Laurent Couderc en 1h15'06

65 participants ont couru le 10 km. La 1^{re} féminine est Sarah Hasni en 42'01 ; Le 1^{er} homme : 1^{er} Adrien Resseguier en 41'56 ;

Après le sport, vers 13 heures, les chapiteaux étaient pleins pour accueillir gourmets et gourmands venus se régaler des plats concoctés par les producteurs et

transformateurs et très généreusement servis. À l'heure du café, les pilotes de voitures vintage venus nous rendre visite ont proposé une balade sur les petites routes environnantes. Cette découverte de notre patrimoine dans ces véhicules d'antan a ravi les amateurs.

Remerciements aux bénévoles et sponsors

Au nom de tous les participants coureurs, randonneurs et gourmands qui sont venus prendre du plaisir durant cette journée, le comité d'organisation exprime ses remerciements les plus chaleureux aux bénévoles, aux associations et aux Conseils Municipaux de Cézac, l'Hospitalet et Pern, qui se mobilisent pour que cette fête vive et soit un grand succès.

Merci aussi aux collectivités :

Département, Canton, Communauté de Communes du Quercy Blanc pour leur soutien ainsi qu'à nos partenaires privés pour leur confiance et leur aide sans faille tant au niveau des financements que du support logistique.

Nous comptons sur vous pour l'édition 2024. L'organisation de « Saute Clocher » requiert de nombreux volontaires pendant quelques heures les jours précédant « Saute Clocher », mais surtout le matin des courses. Votre aide nous sera précieuse. N'hésitez pas à nous contacter.



Edition 2024 de « Saute Clocher » : dimanche 8 septembre

Trois courses seront organisées : 10 km, 17 km et 34 km. Nouveauté : Les deux courses de 34 et 17 km sont inscrites au « Challenge Nature ». Bien sûr les enfants, auront aussi leur course. Deux randonnées seront également au programme. Et, comme l'an passé, fête et convivialité seront au programme avec buvette, animation musicale, stands de producteurs locaux et marché gourmand.

✚ **Contacts :** lesrunheureux@yahoo.com

*Le bureau vous souhaite à toutes et tous une excellente année 2024,
Que cette nouvelle année vous apporte réussite dans vos projets, bonheur dans votre vie et santé.*

Pique et Pousse en Quercy Blanc



Tout au long de l'année 2023, ***l'Association Pique et Pousse en Quercy Blanc***, a proposé à ses adhérents de nombreuses randonnées sur les chemins du Quercy Blanc mais aussi sur d'autres secteurs alentours.

Le calendrier des randonnées est mis à jour chaque trimestre et diffusé par mail aux marcheurs. Il est consultable sur le site de l'Association.

C'est ainsi qu'une randonnée dite douce a lieu chaque mardi après-midi, une randonnée plus soutenue, chaque vendredi après-midi.

La marche nordique quant à elle se déroule trois fois par semaine : le lundi, le jeudi et le samedi.

Un dimanche par trimestre, une randonnée à la journée est proposée.

Avec cette association qui, grâce à son bureau et ses administrateurs, se veut dynamique, il y a aussi la possibilité de faire une ou plusieurs sorties hors département.

Cette année le club a proposé à ses adhérents un week-end raquettes à Argelès-Gazost, une journée Balades et découvertes à Bozouls dans l'Aveyron, un week-end Randonnées et découvertes au cirque de Navacelles dans le Gard, deux sorties montagne dans les Hautes-Pyrénées, l'une au Pic du Midi de Bigorre avec l'ascension par le chemin des muletiers, qui avait été stopper par la neige l'année 2022, l'autre à Gavarnie jusqu'à la brèche de Rolland et le pied de la cascade.

Le 11 juin 2023 Pique et Pousse en Quercy Blanc a organisé une randonnée à but caritatif, en partenariat avec l'association ANDAR, (Association Nationale de Défense contre l'Arthrite Rhumatoïde), Les participants avaient le choix avec trois distances différentes sur les chemins autour de L'Hospitalet-Granéjols. Un chèque de cent euros a été remis L' ANDAR pour la recherche sur cette maladie.

Pour finir le programme de l'année 2023 dans la joie et la bonne humeur, l'association propose, le dimanche 10 décembre, une randonnée contée sur le thème de Noël, au départ de la salle des fêtes L'hospitalet-Granéjols. Déguisements, vin et chocolat chauds et pâtisseries agrémenteront ce moment de partage.

L'équipe travaille déjà sur le calendrier 2024 et prévoit une année fructueuse en sorties et événements, pour le plaisir des adhérents.

Nous nous unissons toutes et tous pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2024.



Vie des Associations

Ludothèque Jeux et Compagnie

La ludothèque Jeux et Compagnie a été créée en 2016 (association à but non lucratif, loi 1901) avec pour but de faire du lien social par le jeu, des rencontres, du lien intergénérationnel. Elle travaille aussi bien avec les particuliers qu'avec les associations.

A la ludothèque, vous pouvez jouer sur place de 1 an à 99 ans, vous pouvez emprunter des jeux et solliciter l'équipe pour organiser une soirée jeux, un anniversaire ou pour participer à une kermesse.

Un animateur est présent pour vous aider si besoin à choisir un jeu et à l'expliquer.

La ludothèque intervient sur tout le territoire du Quercy Blanc : des permanences sont organisées au local (118, Chemin de l'Oustalet à Montcuq en Quercy Blanc) et à la médiathèque de Castelnaud Montratier-Sainte Alauzie. Vous pouvez trouver les horaires sur le site internet : jeuxcompagnie.wordpress.com

De plus, Jeux et Compagnie travaille avec les scolaires (collèges de la Com/com, maternelle) ainsi qu'avec différentes associations du territoire (cafés associatifs, comités des fêtes, APE).

Pour 2024, l'association prévoit d'améliorer encore l'accueil au local, ainsi que lors de ses déplacements en extérieur.



Jeux & Compagnie

L'association vous propose une

Soirée jeux

à la cantine scolaire de PERN



Vendredi 17 FEVRIER
à partir de 20h30

Venez jouer en famille ou entre amis !

Participation : 2€/adhérents et enfants, 5€ non adhérents
(adhésion 12€/foyer/an)

Contact : Association Jeux et Compagnie 05 65 36 62 87
Site : jeuxcompagnie.wordpress.com

Ne pas jeter sur la voie publique.



Crèche Farandole

Au cœur du village de l'Hospitalet, la crèche Farandole accueille les plus petits du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. L'établissement ouvre aux publics toute l'année hormis quatre semaines en août et une semaine entre Noël et le 1^{er} de l'an.

Constituée d'une équipe de 7 professionnelles de la petite enfance (animatrices petite enfance et éducatrices de jeunes enfants) et d'un bureau de parents bénévoles et dynamiques, l'établissement propose 17 places d'accueil de 2 mois 1/2 à 3 ans.

La crèche bénéficie d'un grand jardin arboré et aménagé avec des structures de jeux et d'un préfabriqué permettant ainsi de répondre au besoin de motricité des jeunes enfants accueillis et de palier à l'exiguïté des locaux.

Pour le temps des repas, 3 bénévoles interviennent pour aider l'équipe, pour le plus grand plaisir des enfants.

Chaque jour, la crèche offre des prestations comme les repas (élaborés par la cuisine de l'EHPAD de Castelnau Montratier) mais aussi les couches de fabrication française.

L'équipe impulse dans son projet des valeurs fortes telles que la bienveillance éducation, la verbalisation, l'autonomie... et propose de nombreuses activités :

- activités ludiques et pédagogique (découverte sensorielle, lecture, comptines, jeux d'imitation...)
- intervenants extérieurs: 2 bénévoles de l'association lire et faire lire participent aux matinées d'éveil
- sorties variées : ferme pédagogique, youpi parc, découverte de l'école maternelle, balades dans le village...
- spectacle de fin d'année proposé par la communauté de communes du Quercy Blanc pour les enfants des trois crèches du territoire et en lien avec le Relais Intercommunal Petite Enfance

Cette année encore le personnel et le bureau tiennent à remercier toutes celles et ceux qui contribuent au bon fonctionnement de la crèche et qui rendent pérenne notre association.

Téléphone : 05 65 22 36 48

Mail : farandole46@orange.fr



Association des Parents d'Elèves - APE

L'association des parents d'élèves (APE) du RPI Lhospitalet - Pern - Cézac réunit des parents bénévoles et motivés qui souhaitent s'investir dans la vie des écoles pour nos enfants.

Concours de belote à Cézac en novembre dernier, visite du père Noël, goûter et distribution de cadeaux aux enfants de la maternelle, brocante à Pern et Feu de la Saint-Jean à Lhospitalet prévus en juin, l'association organise différentes manifestations tout au long de l'année pour le plus grand bonheur des enfants, des parents mais aussi pour animer nos communes. Nous tenons à remercier les municipalités pour leur aide financière et leur soutien logistique à toute heure, ainsi que les associations des Canailous et du Foyer Rural de Lhospitalet pour leur partenariat enrichissant sur le plan humain.

Ces événements permettent de récolter de l'argent pour soutenir les enseignants dans leurs projets d'école que ce soit des sorties ou des voyages scolaires, des achats de matériel destinés à nos enfants.

Bien plus qu'une association, l'APE fait bouger notre territoire, c'est pourquoi nous avons besoin de tous les parents, les grands-parents et bénévoles pour nous accompagner ponctuellement ou toute l'année sur ces événements, pour des gâteaux, tenir la buvette, faire des dons ou trouver des lots de tombola.

Tout parent peut être membre de l'APE, en fonction des envies et des disponibilités de chacun, venez nous rencontrer lors de nos réunions dans la bonne humeur ! Nos actions dépendent de la mobilisation de tous, on compte sur vous !

Contact : Mélanie DARNIS 06 88 28 31 90

Toute l'équipe de l'APE vous souhaite une excellente année 2024



Club Olympique Castelnaudais

Quelle année 2023 pour le Club Olympique Castelnaudais !

Un parcours jamais accompli pour l'équipe fanion, suivie tous les dimanches par une foule considérable.

Après le championnat courant qui plaça les Quercynois en première position, ces derniers sont tout d'abord allés décrocher le bouclier des Terroirs fin Mars face à l'entente Bagnac/Célé-Maurs. Vient ensuite les phases finales d'Occitanie où le COC a successivement éliminé Rabastens, Sidobre XV, le TUC et Caraman pour se retrouver en finale face à l'ogre Corbières XV. Malheureusement cette dernière se solda par un court échec face aux futurs Champions de France.

Championnat de France qui fut lui aussi très beau pour les Castelnaudais puisqu'ils ont passé trois tours et ont ensuite été éliminés en quart de finale après une rencontre épique qui se termina après prolongations sur le score de 26-26. Les adversaires (Capbreton-Hossegor) ayant marqué un essai de plus furent qualifiés... Beaucoup de frustration donc mais aussi beaucoup de fierté d'avoir fait un tel parcours, et d'avoir mobilisé autant de supporters chaque Dimanche.

La nouvelle saison 2023/2024 se déroule de ce fait au niveau supérieur, en Régionale1 (anciennement appelé Honneur) dans une poule très locale et avec un effectif conséquent de 70 licenciés. Le groupe est toujours encadré par Cyril Lelièvre et Johan Lobit, qui sont épaulés par JB Sanchez, Etienne Boisset et Pierre-Alain Marie.

Le club a également pris place récemment dans ses nouveaux locaux au stade, ce qui permettra tout particulièrement à l'école de rugby de pouvoir travailler dans de meilleures conditions.

Au niveau de cette dernière, il y a cette année 131 enfants dont 38 filles, encadrés par 26 éducateurs bénévoles dont 14 sont titulaires ou en cours de formation du brevet fédéral et une équipe de 4 administratifs.

Cette saison, et c'est une grande première pour le COC, avec un effectif de 39 minimes dont 14 filles, nous allons engager 2 équipes pour le Challenge Groupama qui est la compétition officielle de cette catégorie M14/M15F.

La philosophie de nos éducateurs et de notre école de rugby n'est pas l'élitisme mais plutôt l'accès à tous à notre sport, le partage des temps de jeu et la convivialité. A ce sujet de nombreuses activités sont mise en place tout au long de l'année avec la participation de parents (café offerts aux parents, partage de gâteaux à la fin de chaque entraînement, repas pris en commun et offert aux enfants, stages de cohésion, activités extra rugby pendant les vacances ou les week-end sans compétition, vente de calendriers en fin d'année, organisation de loto, ...).

Notre école de rugby à tout d'une grande, seul bémol, même si nous avons depuis cette année un nouveau complexe avec plus de vestiaires et l'accès au club house du COC, c'est le manque cruel de terrains, éclairés notamment, qui va nous mettre parfois en difficulté.

Vie des Associations



*Le COC vous souhaite une belle année 2023
et vous attend sur, ou au bord de la pelouse !*

DANS LE LOT, ON AIME LES SAISONNIERS ET ON LE MONTRE !

LOT, TERRES DE SAISONS est un service proposé par les intercommunalités CAUVALDOR, QUERCY BOURIANE, CAZALS-SALVIAC, GRAND CAHORS, QUERCY BLANC et VALLEE DU LOT ET DU VIGNOBLE pour faciliter la venue, l'accueil, la fidélisation, la formation des travailleurs saisonniers et répondre aux besoins des employeurs du territoire. Elle réunit entreprises, saisonniers, collectivités, prestataires de tourisme, services publics.



DÉCOUVREZ LE TRAVAIL SAISONNIER DANS LE LOT !

C'est vivre au rythme des saisons, découvrir de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux métiers tout au long de l'année. Avec la convivialité et l'accueil des lotois la saison est tellement plus agréable... La semaine, trouvez votre place dans des entreprises à taille humaine, et le week-end, profitez d'un cadre naturel et patrimonial époustouflants, d'activités de plein air, d'une vie de village conviviale, de gastronomie et de grands événements culturels.



AVEC TERRES DE SAISONS, MES SAISONS S'ENCHÂÎNENT :

- Des offres d'emplois saisonniers tout au long de l'année
- Une personne référente qui facilite la mise en relation saisonnier-employeur
- Un accompagnement pour que les contrats se succèdent toute l'année
- Des tarifs avantageux spécialement pour vous dans la région
- Une carte interactive qui référence les hébergements et services situés autour de chaque offre d'emploi



DÉCOUVREZ TOUTES LES OFFRES D'EMPLOI ET LES AVANTAGES SUR TERRES-DE-SAISONS.FR

Avec le soutien financier de :



Inspection Message SAS - 05 61 41 24 14 - Ne pas jeter sur la voie publique

Service intercommunal
En partenariat avec la Région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

TRANSPORT A LA DEMANDE 2024

Communauté de communes du Quercy Blanc

Ligne 1 – Secteur Montcuq-en-Quercy-Blanc > Cahors
Ligne 2 – Secteur Castelnau-Montratrier > Cahors

Réservations - Nouveauté 2024 ! :

Pour bénéficier du service, aux jours, horaires et tarifs indiqués, il est obligatoire de faire une réservation auprès de la centrale de réservation de la Région :

0 805 608 100 Service d'appel gratuits

Les réservations peuvent être effectuées aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30
- La réservation pour le lendemain devra s'effectuer au plus tard la veille du déplacement jusqu'à 16h00 dans la limite des places et des horaires disponibles.
- Pour les déplacements du lundi la limite de réservation sera fixée au vendredi précédent à 16h00.

Horaires - Nouveauté 2024 ! :

LIGNE 1 : SECTEUR MONTCUQ-EN-QUERCY-BLANC : Barguelonne-en-Quercy (Bargat-en-Quercy, St Daunes, St Pantaléon) / Lendou-en-Quercy (Lascabanes, St Cyprien) / Montcuq-en-Quercy-Blanc (Belmontet, Lebrail, Ste Croix, Montcuq, Valprionde) / Porte-du-Quercy (Fargues, Le boulev, St-Matre, Saur)

	Montcuq	Cahors	Cahors	Montcuq
Mercredi :	14h00	14h30	17h00	17h30
Samedi :	09h00	09h30	12h30	13h00

LIGNE 2 : SECTEUR CASTELNAU MONTRATRIER : Castelnau Montratrier-Sainte Alauzie (Castelnau Montratrier, Sainte Alauzie) / Cahac / L'hopitallet / Montlauzun / Perrin / Lendou-en-Quercy (St Laurent Lollmie) / St Paul-Flaugnac (St Paul de Loubrillac, Flaugnac)

	Castelnau	Cahors	Cahors	Castelnau
Mercredi :	14h00	14h30	17h00	17h30
Samedi :	09h00	09h30	12h30	13h00

Le service intercommunal du **TAD** est ouvert à tous !
Du 01/01/2024 au 31/12/2024 (hors jours fériés)

Tarifs : 2 €
Quel que soit votre trajet, voyagez pour 2 € par personne !
(2€ / trajet soit 4 € aller / retour)

Ne pas jeter sur la voie publique

TAD

Horaires Castelnau-Montratrier

- Mardi, Mercredi et Vendredi :
9:00 – 12:00 / 14:00 – 18:00
- Jeudi :
16:30 – 18:00

France services

Besoin d'aide

Prendre Rendez-vous
05 65 21 84 72

pour vos démarches administratives ?

Venez dans votre France services
france-services.gouv.fr

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Annonces



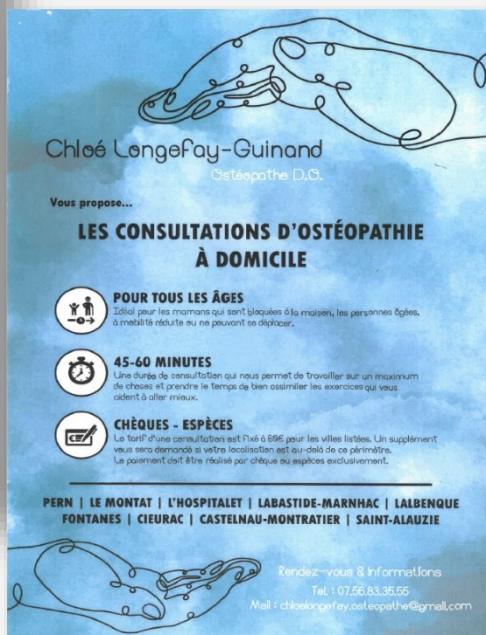
PARLONS SAVONS

À partir d'ingrédients bio Sans colorants ni parfums artificiels Sans huile de palme

Nous fabriquons vos savons saponifiés à froid.
Pern - 46170

Prenons soin de notre peau, sans nuire à notre planète !
Venez découvrir notre collection de savons et leurs accessoires faits main, pour une salle de bain zéro déchets.

www.parlons-savons.com



Chloé Longefay-Guinand
Ostéopathe D.O.

Vous propose...

LES CONSULTATIONS D'OSTÉOPATHIE À DOMICILE

- POUR TOUS LES ÂGES**
Idéal pour les mamans qui sont bloquées à la maison, les personnes âgées, à mobilité réduite ou ne pouvant se déplacer.
- 45-60 MINUTES**
Une durée de consultation qui nous permet de travailler sur un maximum de choses et prendre le temps de bien assimiler les exercices qui vous aident à aller mieux.
- CHÈQUES - ESPÈCES**
Le Tarif d'une consultation est fixé à 69€ pour les villes listées. Un supplément vous sera demandé si votre localisation est au-delà de ce périmètre. Le paiement peut être réalisé par chèques ou espèces exclusivement.

PERN | LE MONTAT | L'HOSPITALET | LABASTIDE-MARNHAC | LABENQUE
FONTANES | CIEURAC | CASTELNAU-MONTRATIER | SAINT-ALAUZIE

Rendez-vous & Informations
Tel : 07.56.83.35.55
Mail : chloelongefay.osteopathe@gmail.com



Le cadre idéal pour passer un moment inoubliable de relaxation et de détente ...
(1 heure ou une demi-journée au choix)

Renseignez-vous des disponibilités et des tarifs.
MODELAGES A DISPOSITION :

- * Shiatsu
- * Tuina
- * Soins aux pierres chaudes
- * Soins énergétiques (MTC)
- * Soins aux huiles essentielles

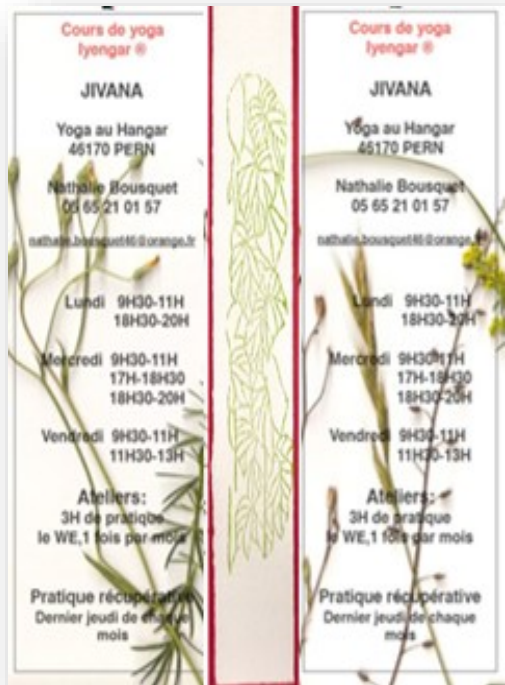
SEUL OU À PLUSIEURS VENEZ VOUS DÉTENDRE ET PROFITER DE CE CHALET !

LE++!
Jacuzzi
Cabine à infra-rouge

Prenez rendez-vous et contactez :

Rodolosse Christine
Fontanet - 46170 Pern - N°: 06 48 68 73 79
christine.rodolosse@live.fr

f Mieux-être dans le Lot
www.digitopuncture-therapeutique.fr



Cours de yoga Iyengar ®

JIVANA
Yoga au Hangar
46170 PERN
Nathalie Bousquet
05 65 21 01 57
nathalie.bousquet16@orange.fr

Lundi 9H30-11H
18H30-20H

Mercredi 9H30-11H
17H-18H30
18H30-20H

Vendredi 9H30-11H
11H30-13H

Ateliers:
3H de pratique
le WE, 1 fois par mois

Pratique récupérative
Dernier jeudi de chaque mois



CHAMP DE GESTES
DANSE CLASSIQUE & CONTEMPORAINE
COURS DE FELDENKRAIS
ENFANTS | ADOS | ADULTES
CASTELNAU-MONTRATIER | MONTCUQ | CAHORS

SAISON 2023 | 2024

CHAMP de GESTES
INSCRIPTION :
06 32 16 55 05
05 81 70 61 52
champsdegestes@gmail.com

Lot
MONTCUQ
CAHORS



leboisdesgallines@gmail.com
06 40 31 66 58
Contactez moi !

Vente d'oeufs bio

Les 6.....2€95
Les 12.....5€50

Direct producteur

Vente à la ferme
le vendredi de 17h à 20h
(Tapez "le bois des gallines" sur maps)

L'Hospitalet
Place de la mairie
Tous les mardis
16h à 19h

Livraison sur réservation le samedi matin

AB
AGRICULTURE BIOLOGIQUE



2024

Meilleurs Vœux

Le Maire, le Conseil Municipal ainsi que le Personnel de la Mairie seront heureux de vous accueillir pour la traditionnelle cérémonie de vœux qui se déroulera le

**Dimanche 28 janvier à 16h
à la cantine de l'école de Pern**

**Un agréable moment de
convivialité prolongera cette
rencontre autour d'une galette**

18 ou 112	SDIS
15	SAMU
17	Police Secours
05 65 20 86 55	Gendarmerie Castelnau-Montratier
114	Orientation des personnes malentendantes vers les numéros d'urgence
115	SAMU Social
116	Enfants Disparus
119	Enfance Maltraitée
05 61 77 74 47	Centre antipoison Toulouse